



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 84-2020-009

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2020

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble**

84-2020-01-17-007 - Composition CCMi Ardèche (4 pages) Page 4

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2019-12-31-016 - arrete 2019-13-0875 (7 pages) Page 8

84-2019-12-31-017 - arrete 2019-13-0876 (7 pages) Page 15

84-2019-12-31-018 - arrete 2019-13-0878 (4 pages) Page 22

84-2019-12-19-025 - Arrêté 2019-17-0679 portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène société VITALAIRE (2 pages) Page 26

84-2020-01-10-015 - Arrêté 2020-17-0007 portant modification de l'arrêté 2019-17-0679 en date du 19 décembre 2019 - Société VITALAIRE (2 pages) Page 28

84-2020-01-15-006 - Arrêté n° 2019-14-0200 portant modification de l'autorisation du SESSAD « du Marthuret » à Saint Bonnet Près Riom en application de la nouvelle nomenclature Finess des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées et malades chroniques, notamment en ce qui concerne les unités d'enseignement maternelle (UEM) destinées aux enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement. (3 pages) Page 30

84-2020-01-15-007 - Arrêté n° 2020-14-0001 portant modification de l'arrêté n° 2018-14-0059 relatif à la cession de l'autorisation de fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées sis à Clermont-Ferrand détenue par la société des œuvres d'hygiène du personnel Michelin (SOHPeM) au profit de l'association « Aura Santé » : changement de dénomination du SSIAD qui devient « SSIAD Aura Santé ». (3 pages) Page 33

84-2020-01-17-010 - ARS/DT74/ES/2020-01 du 17/01/2020 (2 pages) Page 36

## **84\_DIRECCTE\_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2020-01-17-008 - arrêté n° 2020-02 du 17 janvier 2020 portant subdélégation de signature de Jean-François BENEVISE (DIRECCTE) en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics (6 pages) Page 38

84-2020-01-17-009 - Arrêté n°2020-07 du 17 janvier 2020 portant subdélégation de signature de Jean-François BENEVISE en matière d'habilitation CHORUS et CHORUS DT (6 pages) Page 44

## **84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2020-01-20-001 - Arrêté n° DREAL-SG-2020-01-20-08 du 20 janvier 2020 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (5 pages) Page 50

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2020-01-20-002 - Arrêté préfectoral n° 20-2020 du 20 janvier 2020 portant modification de la composition de la commission régionale des aides de la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). (2 pages) Page 55

84-2020-01-17-011 - Arrêté préfectoral n° 2020-18 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses. (5 pages)

Page 57

## **Arrêté modificatif n° 2020-01 portant composition de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble**

### **LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté SG n°2018-36 du 25 mai 2018 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté SG n°2018-48 du 1<sup>er</sup> juin 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté SG n°2018-39 du 18 juin 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu la proposition commune des organisations professionnelles FEP-CFDT, SPELC et SNEC-CFTC représentant les chefs d'établissement parvenue par courriels des 22 septembre 2019 et 13 janvier 2020, la proposition du SNCEEL en date du 6 juillet 2018, la proposition du SYNADEC en date du 19 octobre 2018 ;

Considérant les nouvelles affectations des personnels à la rentrée 2019 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Grenoble, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

#### **I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :**

##### **a) Représentants titulaires**

Madame BLAISE Fabienne	Rectrice de l'académie de Grenoble
Monsieur GROS Patrice	Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche
Monsieur LOLAGNIER Eric	Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche
Madame CHAILLAN Isabelle	Cheffe de la Division de l'Enseignement Privé – Rectorat de Grenoble
Monsieur CHARRE Alexis	Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

**b) Représentants suppléants**

Madame BLANCHARD Céline	Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère
Madame REBIERE Lydie	Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie
Monsieur DASSEUX Christophe	Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Madame BENOIST-PIEDAGNEL Sylviane	Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche
Madame RIOU Pascale	Cheffe du Service Mutualisé de l'Enseignement Privé du 1 <sup>er</sup> degré à la DSDEN de l'Ardèche

**II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :****a) Représentants titulaires**

Monsieur AVERSO James (SPELC)	Contractuel, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Paul, SAINT CLAIR DU RHONE - 38
Madame MOGE Françoise (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles hors classe, école primaire privée Jeanne d'Arc, THONON LES BAINS - 74
Madame DEFOURS Nathalie (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Notre Dame de l'Hermitage, TAIN L'HERMITAGE - 26
Madame FIOL Céline (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Régis, AUBENAS - 07
Madame MONCOZET Christine (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Chabrillan, MONTELIMAR - 26

**b) Représentants suppléants**

Madame MARMEY Bénédicte (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Sainte Claire, ANNONAY - 07
Madame DUCHOSAL Marie-Pierre (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Le Pavillon, AIME LA PLAGNE - 73
Madame COLASUONNO Sandrine (SPELC)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Sainte Marie, VOIRON - 38
Monsieur CHASSON Cédric (FEP-CFDT)	Contractuel, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Présentation de Marie, CHOMERAC - 07
Madame KOUYOUMDJIAN Sonia (FEP-CFDT)	Contractuelle, échelle de rémunération de professeur des écoles, école primaire privée Saint Michel, PIERRELATTE - 26

## **Article 2 :**

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

### **a) Représentants titulaires**

Madame DEVEAUX Jennifer (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Saint Joseph à CHARAVINES - 38
Madame DELPUECH Valérie (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée à SAINT JUST D'ARDECHE - 07
Madame BEAL Gaëlle (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Immaculée Conception à AUBENAS - 07
Madame POULAILLON Sandra (SNCEEL)	Cheffe d'établissement, école privée Notre Dame à BOULIEU LES ANNONAY - 07
Monsieur ALCARAS Ludovic (SYNADEC)	Chef d'établissement, école privée Saint François à ANNEMASSE - 74

### **b) Représentants suppléants**

Madame PACORET Isabelle (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée Saint Joseph à PRIVAS - 07
Madame FAURE TAMBURINI Sandra (liste commune SPELC/CFDT/CFTC)	Cheffe d'établissement, école privée à VILLENEUVE DE BERG - 07
Madame PINET Sophie (SNCEEL)	Cheffe d'établissement, école privée Sainte Apollinaire à VALENCE - 26
Monsieur RICHAUD Pierre (SNCEEL)	Chef d'établissement, école privée Saint Louis à CREST - 26
Monsieur CHOMEL Yvan (SYNADEC)	Chef d'établissement, école privée Sainte Lucie à LA RAVOIRE - 73

## **Article 3**

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté est présidée par Madame BLAISE Fabienne, Rectrice de l'académie de Grenoble, chancelière des universités, ou son représentant.

## **Article 4**

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1er et 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1er janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1er peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision du recteur de l'académie de Grenoble dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

## **Article 5**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. A cette même date l'arrêté modificatif SG n°2019-22 du 03 décembre 2019 est abrogé.

**Article 6**

La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le

Fabienne BLAISE



DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DE L'ISERE

**ARRETE N° 2019 – 13 – 0875**

**Portant mise à jour de la programmation prévisionnelle pour la période 2020-2024 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les établissements et services médico sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Isère.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
**Le Président du Conseil départemental de l'Isère.**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.313-12 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 58 V;

**Vu** le règlement départemental d'aide sociale;

**Vu** la loi n° 2018 - 1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

**Vu** le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, notamment le schéma régional de santé 2018-2023 ;

**Vu** le Schéma départemental en faveur de l'autonomie 2016-2021;

**Vu** l'arrêté N° 2018-13-0011 du 31/12/2018 portant mise à jour de la programmation prévisionnelle des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Isère ;

**Vu** le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL, directeur général de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** la décision n° 2019-23-0035 du 26 septembre 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes à Monsieur le directeur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

## **ARRESENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des établissements et services médico-sociaux faisant l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est établie pour la période 2020-2024 conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elle indique les périmètres des CPOM intégrant tous les établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur Général de l'Agence régionale de santé et du Président du département de l'Isère et la date prévisionnelle de signature du contrat.

**Article 2** : Le programme de contractualisation fait l'objet d'une révision annuelle par arrêté adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Article 3** : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Directeur de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur Général des Services du Département sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du département de l'Isère.

Fait le 31/12/2019

Le Directeur Général de  
L'Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil  
Départemental de l'Isère

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur de l'autonomie

Pour le Président et par  
délégation  
Le Directeur général adjoint  
Chargé de la famille

Raphaël GLABI

Alexis BARON

380780049	CH PIERRE OUDOT	380 011 098	MDR EHPAD DELPHINE NEYRET	BOURGAIN JALLIEU CEDEX	2020
380782698	CH DE LA TOUR DU PIN	380 011 429	MDR EHPAD JEAN MOULIN	BOURGAIN JALLIEU CEDEX	2020
380799619	CCAS DE GRENOBLE	380 794 594	EHPAD DE L'HOP LOCAL DE LA TOUR DU PIN	LA TOUR DU PIN	2020
		380 002 279	EHPAD LES DELPHINELLES-TEISSEIRE	GRENOBLE	
		380 785 022	CENTRE DE JOUR "LES ALPINS"	GRENOBLE	
		380 786 236	SERV.SOINS INFIRMIERS GRENOBLE	GRENOBLE	
		380 786 533	EHPAD LUCIE PELLAT MONTBONNOT	MONTBONNOT ST MARTIN	
		380 786 590	EHPAD SAINT-BRUNO GRENOBLE	GRENOBLR	
3807800323	EHPAD LES ECRINS VIZILLE	380 794 172	EHPAD NARVIK	GRENOBLE	2020
380002519	ASSOCIATION ARBRES DE VIE	380 782 664	EHPAD LES ECRINS	VIZILLE	2020
		380 785 048	EHPAD ABBAYE	GRENOBLE	
380002519	ASSOCIATION ARBRES DE VIE	380 795 864	EHPAD REYNIES	GRENOBLE	2020
380780213	CH DE SAINT LAURENT DU PONT	380 795 872	MDR EHPAD BEVIERE	GRENOBLE	2020
		380 011 148	MDR EHPAD LE PERTUIS CHG ST LAURENT	ST LAURENT DU PONT	
		380 782 755	EHPAD LES BALCONS DE MIRIBEL	MIRIBEL LES ECHELLES	
		380 785 113	EHPAD LE BON PASTEUR	ST MARTIN D HERES	
920028560	FONDATION PARTAGE ET VIE	380 005 819	EHPAD LES VERGERS	NOYAREY	2020
		380 007 989	RESIDENCE MAISON DES OMBRAGES	MEYLAN	
		380 015 586	RESIDENCE LES CHANTOURNES	LE VERSOUD	
		380 785 063	RESIDENCE BON RENCONTRE	NOTRE DAME DE L OSIER	
		380 800 839	RESIDENCE LA RAMEE	ALLEVARD	
		380 804 732	RESIDENCE LE MOULIN	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	
		380 804 740	RESIDENCE L'ARC EN CIEL	TULLINS	
		380 802 736	MAISON DE RETRAITE LES COLOMBES	HEYRIEUX	
		380 794 545	EHPAD DU CH ST MARCELLIN	ST MARCELLIN	
		380 784 777	EHPAD CHATTE CH ST MARCELLIN	CHATTE	
380780171	CH DE SAINT MARCELLIN	380 803 759	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS DOM	ST MARCELLIN CEDEX	2020
		380 019 851	EHPAD EDEN RESIDENCE	LA COTE SAINT ANDRE	
		380 785 816	EHPAD LE GRAND CEDRE	LA COTE SAINT ANDRE	
		380 012 708	EHPAD BOIS D ARTAS	GRENOBLE	
380782672	ET PUB EHPAD LA COTE ST ANDRE	380 016 311	EHPAD CLAUDETTE CHESNE	EYBENS	2020
		380 803 130	EHPAD LA FOLATIERE	BOURGAIN JALLIEU	
		380 803 890	EHPAD L'ARCHE	CHARVIEU CHAVAGNIEUX	

380793265	MUTUALITE FRANCAISE ISERE SSAM	380 012 948	EHPAD LE CHANT DU RAVINSON	ST GEORGES DE COMMIERS	2020	
		380 015 438	EHPAD LES ORCHIDEES	SEYSSINS		
		380 785 097	EHPAS LES SOLAMBRES	LA TERRASSE		
		380 015 594	EHPAD PIQUE-PIERRE	SAINTE MARTIN LE VNOUX		
		380 787 671	EHPAD RESIDENCE MUTUALISTE DU FONTANIL	FONTANIL CORNILLON		
		380 005 579	EHPAD VIGNY MUSSET	GRENOBLE		
		380 011 049	MDR EHPAD M.PHILIBERT DE L'UDMI	ST MARTIN D HERES		
		380 785 154	EHPAD NOTRE DAME DE L'ISLE V	VIENNE		
690003728	ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	380 785 253	EHPAD ST GERMAIN	LA TRONCHE		2020
		380 789 958	EHPAD VAL MARIE	VOUREY		
010783009	ORSAC	380 785 071	EHPAD SEVIGNE	ST MARTIN LE VINOUX		2020
380000232	EHPAD	380 781 617	EHPAD LES ABRETS	LES ABRETS		2020
380010918	SARL DIEMOZ	380 011 569	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	DIEMOZ		2020
380790980	CCAS D AOSTE	380 019 331	EHPAD LES VOLUBILIS	AOSTE		2020
380797415	SAS LES CORALIES	380 785 618	EHPAD LES CORALIES	CHOZEAU		2020
380802553	ASS. AMITIE AVUEGLE DU DAUPHINE	380 802 561	EHPAD LES EDELWEISS	VOIRON		2020
380803262	ASS. ID'ARTEMIS L'ISLE D'ABEAU	380 803 270	EHPAD L'ISLE AUX FLEURS	L ISLE D ABEAU		2020
380793505	ASS. INTER COMMUNALE DE ST BUEIL	380 786 988	EHPAD LE BON ACCUEIL	ST BUEIL	2020	
		380 010 868	SSIAD DES 3 RIVIERES LA VAREZE	VERNOZ		
		380 015 271	SSIAD BIEVRE-LIERS LA COTE ST ANDRE	LA COTE ST ANDRE		
		380 791 293	SSIAD DAUPHINE BUGEY AOSTE	AOSTE		
		380 791 319	SSIAD DES TERRES FROIDES CHABONS	CHABONS		
		380 791 327	SSIAD DES 4 MONTAGNES VILLARD DE LANS	VILLARD DE LANS		
		380 791 335	SSIAD MONESTIER DE CLERMONT	MONESTIER DE CLERMONT		
380791301	FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR	380 795 187	SSIAD DE ST-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	2021	
		380 795 195	SSIAD NORD DAUPHINE	ST QUENTIN FALLAVIER		
		380 799 866	SSIAD DE CREMIEU	CREMIEU		
		380 799 874	SSIAD DU ROYANS SAINT ROMANS	ST ROMANS		
		380 799 882	SSIAD DES 2 VALLEES VIRIEU	VIRIEU SUR BOURBRE		
		380 802 504	SSIAD CORPS-VALBONNAIS	VALBONNAIS		
		380 803 056	SSIAD CHARTREUSE-VALDA ST-LAURENT-PONT	ST LAURENT DU PONT		
		380 804 104	SSIAD DU HAUT OISANS	LE FRENEY D OISANS		
		380 785 238	EHPAD LA PROVIDENCE	CORENC		

380792846	ASS MAR SIMIAN	380 785 808	EHPAD ST JEAN	LE TOUVET	2021
		380 013 409	EHPAD LES CASCADES	ST VINCENT DE MERCUZE	
380793265	MUTUALITE FRANCAISE ISERE SSAM	380 013 391	SSIAD LA MOTTE D AVEILLANS	SEYSSINS	2021
380018788	RESIDENCE BRUN FAULQUIER	380 794 586	RESIDENCE BRUN FAULQUIER	VINAY	2021
		380 002 881	SSIAD VINAY	VINAY	
380781351	CH DE LUZY - DUFEILLANT	380 794 727	EHPAD HOP. LOCAL DE BEAUREPAIRE	BEAUREPAIRE	2021
380781435	CH LUCIEN HUSSEL	380 794 925	EHPAD DU CH LUCIEN HUSSEL	VIENNE	2021
		380 019 786	EHPAD LES TERRASSES DU RHONE	CHASSE SUR RHONE	
380782680	DENCE D ACCUEIL ET DE SOINS DU PER	380 803 916	RES D'ACCUEIL ET DE SOINS LE PERRON	ST SAUVEUR	2021
380000240	MAISON DE RETRAITE	380 781 625	EHPAD RESIDENCE ABEL MAURICE	LE BOURG D OISANS	2021
		380 781 518	EHPAD LA MAISON	VOREPPE	
380791012	CCAS DE DOMENE	380 019 323	EHPAD ARCADIE RESIDENCE LE PARC	DOMENE	2021
380004168	ASSOCIATION VIVRE SON AGE	380 803 809	EHPAD VILLA DU ROZAT	ST ISMIER	2021
380010439	PETITES SŒURS DES PAUVRES	380 785 220	EHPAD MA MAISON	LA TRONCHE	2021
380791400	ADPA ECHIROLLES	380 018 614	SPASAD SECTEUR DE VIF	ECHIROLLES	2021
		380 789 875	S.I.A.D. ECHIROLLES (ADPA)	ECHIROLLES	
380793653	SS DE SERVICES ET DE SOINS A DOMICIL	380 792 036	SSIAD VOIRON	VOIRON	2021
380793695	CENTRE DE SOINS DES CITES	380 801 233	SSIAD ROUSSILLON	ROUSSILLON	2021
380793737	ASSOCIATION CENTRE DE SOINS	380 801 241	SSIAD ST CLAIR DU RHONE	ST CLAIR DU RHONE	2021
380794206	ADPA NORD ISERE	380 793 570	SSIAD. ADPA BOURGOIN-JALLIEU	BOURGOIN JALLIEU	2021
380795047	ASSAD ST JEAN DE BOURNAY	380 795 054	SSIAD ST-JEAN-DE-BOURNAY	ST JEAN DE BOURNAY	2021
380799650	IND. INTERCOMMUNAL CANTON MEYL	380 800 847	MAISON CANTONALE DE PA DE MEYLAN	MEYLAN	2021
380799841	A.S.I.A.D. DU CANTON DE MENS	380 799 858	SSIAD DU CANTON DE MENS	MENS	2021
380802678	CCAS DE VIF	380 013 532	EHPAD CLOS BESSON	VIF	2021
380803320	ASS. LES DEUX TOURS MORESTEL	380 803 338	SSIAD DOLOMIEU (EX MORESTEL)	DOLOMIEU	2021
750721334	ASS.P/DEVELOP SANITARE ALLEVARD	380 793 612	SSIAD CANTON D'ALLEVARD LES BAINS	ALLEVARD	2021
690802715	EHPAD MAISON DES ANCIENS	380 785 378	EHPAD MAISON DES ANCIENS	ECHIROLLES	2021
		380 794 644	MDR LA MAISON DU LAC	ST EGREVE	
380790824	CCAS SAINT MARTIN D'HERES	380 785 600	RESIENCE PIERRE SEMARD	SAINTE MARTIN D'HERES	2021
380790907	CCAS LA TOUR DU PIN	380 792 101	RESIENCE L ARC EN CIEL	LA TOUR DU PIN	2021
		380 785 543	RESIDENCE-AUTONOMIE ROBERT ALLAGNAT	LA TOUR DU PIN	
380790923	CCAS BOURGOIN-JALLIEU	380 785 451	RESIDENCE-AUTONOMIE LA BERJALLIERE	BOURGOIN JALLIEU	2021
380791111	CCAS MEYLAN	380 786 616	RESIDENCE AUTONOMIE LE PRE BLANC	MEYLAN	2021

380799619	CCAS GRENOBLE	380 786 574	RESIDENCE AUTONOMIE LES ALPINS	GRENOBLE	2021
		380 786 566	RESIDENCE AUTONOMIE LE LAC	GRENOBLE	
		380 786 608	RESIDENCE AUTONOMIE MONTESQUIEU	GRENOBLE	
		380 786 582	RESIDENCE AUTONOMIE ST LAURENT	GRENOBLE	
380801142	CCAS CLAI	380 801 159	RESIDENCE AUTONOMIE CLAI	CLAI	2021
380018663	TRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOC	380 785 550	LFPA LE PLEIN SOLEIL MONTFERRAT	MONTFERRAT	2021
380019737	CIAS DE LA CDC BIEVRE ISERE	380 785 477	RESIDENCE AUTONOMIE LES 4 VALLEES	CHATONNAY	2021
380801167	CCAS VARCES ALLIERES ET RISSET	380 801 175	RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE GABRIEL	VARCES ALLIERES ET RISSET	2021
380000299	MAISON DE RETRAITE DE CREMIEU	380 781 682	EHPAD JEANNE DE CHANTAL CREMIEU	CREMIEU	2021
380000190	MDR LE PEAGE DE ROUSSILLON	380 781 575	MDR BELLEFONTAINE	LE PEAGE DE ROUSSILLON	2022
380000224	MDR DE VILETTE D'ANTHON	380 781 609	EHPAD CHÂTEAU DE LA SERRA	VILLETTE D ANTHON	2022
380000257	MAISON DE RETRAITE DE VIRIEU	380 781 641	MDR LES TOURNELLES	VIRIEU SUR BOURBRE	2022
380000281	EHPAD DE MOIRANS	380 781 674	EHPAD MOIRANS	MOIRANS	2022
380000422	MDR VICTOR HUGO DE VIENNE	380 785 147	M.D.R. VICTOR HUGO	VIENNE	2022
380002709	PUB. INTERCOMM. MDR EHPAD DE M	380 002 998	MDR EHPAD INTERCOMMUNAL DE MENS	MENS	2022
380012229	CIAS DANTON DE MONESTIER	380 803 312	MDR L'AGE D'OR	MONESTIER DE CLERMONT	2022
380780031	CH DE LA MURE	380 784 470	EHPAD "LA MAISON" CH LA MURE	LA MURE D ISERE	2022
380780056	CH YVES TOURAINE	380 794 743	EHPAD LE THOMASSIN	LE PONT DE BEAUVOISIN	2022
380780080	CHU GRENOBLES ALPES	380 784 595	CGS EHPAD UBAC - CHU GRENOBLE ALPES	ECHIROLLES	2022
380780239	CH DE ST GEOIRE EN VALDAINE	380 794 685	EHPAD CH ST-GEOIRE EN VALDAINE	ST GEOIRE EN VALDAINE	2022
380782771	CH DE MORESTEL	380 799 478	M.D.R. (EHPAD) MORESTEL	MORESTEL	2022
380790824	CCAS ST MARTIN D HERES	380 005 488	CENTRE DE JOUR GABRIEL PERI CCAS	ST MARTIN D HERES	2022
		380 785 600	RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE SEMARD	ST MARTIN D HERES	
		380 789 867	SSIAD DU CCAS DE SAINT-MARTIN-D'HERES	ST MARTIN D HERES	
380790840	CCAS DE VOIRON	380 804 617	EHPAD LA TOURMALINE	VOIRON	2022
380790956	CCAS DE PONT DE CLAI	380 795 468	LFPA EHPAD JOLIOT CURIE	LE PONT DE CLAI	2022
380791020	CCAS DE VIENNE	380 801 258	S.I.A.D.DES CANTONS VIENNE	VIENNE	2022
380792804	CENTRE SANITAIRE ET SOCIALE DE MO	380 009 878	SSIAD DE MOIRANS	MOIRANS	2022
380801167	CCAS DE VARCES	380 801 175	LFPA "MAURICE GABRIEL" VARCES	VARCES ALLIERES ET RISSET	2022
380802587	COMMUNAUTE DE COMMUNES	380 802 595	MDR BELLE VALLEE	FROGES	2022
380803999	PUB. INTERCOMMUNAL DE BEAUREPA	380 804 005	MDR LE DAUPHIN BLEU	BEAUREPAIRE	2022
		380 791 368	SCE SOINS DOMIC. BEAUREPAIRE	BEAUREPAIRE	
770001154	ASSOCIATION LES BRUYERES	380 010 769	EHPAD LES PORTES DU VERCORS	SASSENAGE	2022

380000414	SIVOM	380 784 991	MDR HOSTACHY CORPS	CORPS	2022
380780098	CENTRE HOSPITALIER DE TULLINS	380 010 959	EHPAD DE L'HOPITAL LOCAL DE TULLINS	TULLINS	2022
		380 804 211	SCE.SOINS A DOMIC. HOP.TULLINS	TULLINS	
380780221	EHPAD RENE MARION	380 794 610	EHPAD RENE MARION	ROYBON	2022
380804682	ET PUB COM EHPAD LA VERPILLERE	380 803 148	MDR EHPAD LES PIVOLES	LA VERPILLIERE	2022
380000216	M.D.R ENTRE-DEUX-GUIERS	380 781 591	M.D.R. ENTRE-DEUX-GUIERS LES TILLEULS	ENTRE DEUX GUIERS	2023
380790881	ARMAPA ISERE	380 792 119	EHPAD L'EGLANTINE ACPPA	FONTAINE	2023
380793455	ASS NOTRE-DAME DES ROCHES ANJOU	380 785 121	EHPAD ND DES ROCHES	ANJOU	2023
380793539	ASS LA CHENERAIE ST-QUEENT.FALLA	380 010 058	EHPAD HANDICAPES MENTAUX BOIS BALLIER	ST QUENTIN FALLAVIER	2023
		380 785 055	EHPAD LA CHENERAIE	ST QUENTIN FALLAVIER	
		380 785 139	EHPAD LE COUVENT	ST JEAN DE BOURNAY	
380000208	MAISON DE RETRAITE	380 781 583	M.D.R. LE GRAND LEMPS	LE GRAND LEMPS	2023
380000265	MAISON DE RETRAITE	380 781 658	MDR LA BARRE	ST JEAN DE BOURNAY	2023
380007559	OC. GESTION DE LA RESID L'ARGENTIER	380 010 728	EHPAD L'ARGENTIERE	VIENNE	2023
750056335	ISERE SANTE	380 013 060	EHPAD KORIAN L'ISLE VERTE	GRENOBLE	2023
		380 013 235	KORIAN VILLA ORTIS	JARDIN	



DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DE LA LOIRE

**ARRETE N° 2019 – 13 – 0876**

**Portant mise à jour de la programmation prévisionnelle pour la période 2020-2024 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les établissements et services médico sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de la Loire.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
**Le Président du Conseil départemental de la Loire.**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.313-12 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 58 V;

**Vu** le règlement départemental d'aide sociale;

**Vu** la loi n° 2018 - 1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

**Vu** le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, notamment le schéma régional de santé 2018-2023 ;

**Vu** le Schéma départemental en faveur de l'autonomie 2017-2021;

**Vu** l'arrêté N° 2018-13-0012 du 31/12/2018 portant mise à jour de la programmation prévisionnelle des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de la Loire ;

**Vu** le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL, directeur général de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** la décision n° 2019-23-0035 du 26 septembre 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes à Monsieur le directeur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRESENT

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des établissements et services médico-sociaux faisant l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est établie pour la période 2020-2024 conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elle indique les périmètres des CPOM intégrant tous les établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur Général de l'Agence régionale de santé et du Président du département de la Loire et la date prévisionnelle de signature du contrat.

**Article 2** : Le programme de contractualisation fait l'objet d'une révision annuelle par arrêté adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Article 3** : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Directeur de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur Général des Services du Département sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du département de la Loire.

Fait le 31/12/2019

Le Directeur Général de  
L'Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil  
Départemental de la Loire

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur de l'autonomie

Georges ZIEGLER

Raphaël GLABI

FINESS EJ	Raison sociale EJ	FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	Programmation arrêtée
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	420 782 625	EHPAD LA SARRAZINIÈRE	ST ETIENNE CEDEX1	2020
420000309	M.R. DE BOURG ARGENTAL	420 780 728	M.R. DE BOURG ARGENTAL	BOURG ARGENTAL	2020
420000465	ELEA	420 785 461	SSIAD ELEA SAINT CHAMOND	ST CHAMOND	2020
420000671	M.R. DE PERREUX	420 781 916	M.R. MAISON DE LA FORET	PERREUX	2020
420000713	M.R. DE ST HEAND	420 781 957	M.R. DE ST HEAND	ST HEAND	2020
420000820	CENTRE DE SOINS LA RICAMARIE	420 792 459	SSIAD DE SAINT HEAND	ST HEAND	2020
		420 789 182	SSIAD DE LA RICAMARIE	LA RICAMARIE	2020
		420 012 411	ACCUEIL DE JOUR ADMR LE SEQUOIA	USSON EN FOREZ	
		420 011 678	PLENITUDE ADMR	MONTROND LES BAINS	
		420 787 301	SSIAD DE LA PLAINE	MONTROND LES BAINS	
		420 788 481	SSIAD MONTAGNES DU MATIN	BALBIGNY	
420001695	FEDERATION ADMR LOIRE	420 005 969	SSIAD AIX URFE	ST JUST EN CHEVALET	2020
		420 788 499	SSIAD DE LA COTE ROANNAISE	RENAISON	
		420 006 009	SSIAD DU CANTON DE ST GENEST MALIFAUX	ST GENEST MALIFAUX	
		420 788 473	SSIAD DU HAUT FOREZ	ST JEAN DE SOLEYMIEUX	
		420 792 871	SSIAD PAYS DU GAND ET DU RHINS	ST SYMPHORIEN DE LAY	
420002123	SEMAD 24/24	420 013 518	SSIAD SPECIALISE ALZHEIMER	MONTROND LES BAINS	2020
420004558	SARL NOE -SCI L ARCHE	420 792 269	SSIAD SEMAD 24/24 LE COTEAU	LE COTEAU	2020
380021865	SAS MAISON DE JEANNE	420 790 917	MAISON DE RETRAITE LE GRILLON	PELUSSIN	2020
420007478	ADEF AIDE AU DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS	420 786 204	LA MAISON DE JEANNE	ROANNE	2020
420013963	PLEIADES	420 007 528	SSIAD ADEF	ST ETIENNE	2020
420014011	EHPAD DU PAYS D URFE	420 792 285	SSIAD PLEIADES	ROANNE	2020
420786295	CCAS DU CHAMBON FEUGEROLLES	420 781 973	EHPAD DU PAYS D URFE	ST JUST EN CHEVALET	2020
420787673	MAIRIE DE VIOLAY	420 786 923	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	LE CHAMBON FEUGEROLLES	2020
750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	420 787 681	EHPAD LES JACINTHES	VIOLAY	2020
750810590	CEUVRES HOSP DE L ORDRE DE MALTE	420 785 412	SSIAD CROIX ROUGE FRANCAISE	ST ETIENNE	2020
420780694	CH DE SAINT BONNET LE CHATEAU	420 014 789	EHPAD ST PAUL	ST ETIENNE	2020
		420 787 962	EHPAD HL ST BONNET LE CHATEAU	ST BONNET LE CHATEAU	2020
		420 006 249	EHPAD BALAY	ST ETIENNE	
		420 784 175	RÉSIDENCE LES CEDRES	ST ETIENNE	
		420 009 029	RÉSIDENCE BEL HORIZON	ST ETIENNE	
420787236	CCAS SAINT ETIENNE	420 782 062	F.R.P.A. LA TERRASSE	ST ETIENNE	2020
		420 787 665	FRPA LES CAMELIAS	ST ETIENNE	
		420 789 331	FRPA CHAVANELLE	ST ETIENNE	
		420 784 282	RÉSIDENCE LE BUISSON	ST ETIENNE	
		420 784 100	RÉSIDENCE CROIX DE L'ORME	ST ETIENNE	

210000873	SOCIT DE GESTION MAISON DE RETRAITE	420 011 702	MAISON DE RETRAITE LES OPALINES	ST CHAMOND	2021
420000325	CH DE ST PIERRE DE BŒUF	420 789 281	EHPAD DE L HL DE ST PIERRE DE BŒUF	ST PIERRE DE BŒUF	2021
		420 002 602	SSIAD DE ST PIERRE DE BŒUF	ST PIERRE DE BŒUF	
420000333	MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE (MRL)	420 780 769	EHPAD MRL	ST JUST EN RAMBERT	2021
		420 011 793	SSIAD MRL	ST JUST EN RAMBERT	
420000531	MAISON DE RETRAITE ANDREZIEUX	420 781 775	EHPAD LES TERRASSES	ANDREZIEUX BOUTHEON	2021
420000655	M.R. DE LA PACAUDIERE	420 781 890	EHPAD FONDATION GRIMAUD	LA PACAUDIERE	2021
420001885	M.R. PRIVEE MATIN CALME	420 789 174	EHPAD LE VILLAGE MATIN CALME	MONTVERDUN	2021
420011918	SAS PARTAGE	420 009 839	EHPAD LES OPALINES	LORETTE	2021
420012379	DOMISOINS	420 012 387	SSIAD DOMISOINS	ST ETIENNE	2021
		420 010 688	EHPAD DU CH LE CORBUSIER	FIRMINY	2021
420780652	CH LE CORBUSIER	420 793 457	SSIAD (anciennement ondaine loire rattaché au 01/01/2020 au CH de firminy	FIRMINY	2021
420787103	ASS SERVICES SOINS A DOMICILE	420 786 915	SSIAD DE CHAZELLES SUR LYON	CHAZELLES SUR LYON	2021
420793507	ASSOCIATION ST JOSEPH	420 793 523	EHPAD ST JOSEPH	ST DIDIER SUR ROCHEFORT	2021
420794513	SOS MAINTIEN A DOMICILE	420 007 569	ACCUEIL DE JOUR SOS MAINTIEN A DOMICILE	RIVE DE GIER	2021
		420 794 521	SSIAD SOS MAITIEN A DOMICILE	RIVE DE GIER	
750034589	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	420 789 091	EHPAD LA BUISSONNIERE	LA TALAUDIERE	2021
750825846	COALLIA	420 013 997	EHPAD STEPHANE HESSEL	ST ETIENNE	2021
420011520	SSIAD BOURG ARGENTAL	420 011 546	SSIAD DE BOURG ARGENTAL	BOURG ARGENTAL	2021
		420 006 108	RESIDENCE MUTUALISTE LA CERISAIE	SAINT-ETIENNE	
		420 012 395	SSIAD AMADOM MFL SSAM	SAINT-ETIENNE	
		420 012 403	RESIDENCE MUTUALISTE BELLEVUE	SAINT-ETIENNE	
		420 784 019	RESIDENCE MUTUALISTE BERNADETTE	SAINT-ETIENNE	
		420 784 605	RESIDENCE MUTUALISTE LES MYOSOTIS	L'HORME	
		420 784 621	RESIDENCE MUTUALISTE LES TILLEULS	LA GRAND-CROIX	2021
		420 784 738	RESIDENCE MUTUALISTE L'ADRET	BELLEGARDE-EN-FOREZ	
		420 785 032	RESIDENCE MUTUALISTE LE VAL DORLAY	SAINT-PAUL-EN-JAREZ	
		420 789 232	RESIDENCE MUTUALISTE VALBENOITE	SAINT-ETIENNE	
		420 792 442	RESIDENCE MUTUALISTE AUTOMNE	SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	
		420 793 424	RESIDENCE MUTUALISTE LE SOLEIL	SAINT-ETIENNE	
		420 015 042	LA CITE DES AINES	SAINT-ETIENNE	
420003758	ASSOCIATION ALOESS	420 003 808	ACCUEIL DE JOUR ALOESS	LE CHAMBRON FEUGEROLLES	2021
420006389	SARL L OASIS	420 006 439	LIEU DE VIE L OASIS	LE CHAMBRON FEUGEROLLES	2021
420780041	CH DE ST JUSTE LA PENDUE	420 787 780	EHPAD DE HL ST JUST LA PENDUE	ST JUST LA PENDUE	2021
420001919	S.A RESIDENCE DU CLAIR-MONT	420 789 547	MR PRIVEE DU CLAIR-MONT	ROANNE	2021

420000168	ASSOCIATION MAISON DES INCURABLES	420 011 769	EHPAD SAINTE ELISABETH	ST ETIENNE	2022
420000572	EHPAD LE PARC	420 781 817	EHPAD LE PARC	LE COTEAU	2022
420000598	EHPAD LA PRANIERE	420 781 833	EHPAD LA PRANIERE	LA FOUILLOUSE	2022
420000663	M.R. DE PANISSIERES	420 781 908	EHPAD LE FIL D'OR	PANISSIERES	2022
420001026	M.R. NOTRE DAME	420 784 001	EHPAD NOTRE DAME DE LAY	LAY	2022
420001042	ASSOC FAMILIALE EVANGEL ROANNE	420 784 050	EHPAD NOTRE MAISON ROANNE	ROANNE	2022
420001109	FOY-RESID"MAISON DE L'AMITIE"	420 784 555	F.R.P.A. MAISON AMITIE UNIEUX	UNIEUX	2022
420001133	ASSOC DU FOY-RESID LA ROSERAIE	420 008 948	EHPAD LA ROSERAIE	ST JEAN BONNEFONDS	2022
		420 784 712	LOGEMENT FOYER LA ROSERAIE	ST JEAN BONNEFONDS	
420780033	CH DE ROANNE	420 789 299	E.H.P.A.D. "AURELIA" CH DE ROANNE	ROANNE	2022
		420 010 738	UPAD CH ROANNE	ROANNE CEDEX	
420780058	CH DE CHARLIEU	420 000 010	S.S.I.A.D DU C.H.G DE ROANNE	ROANNE CEDEX	2022
		420 787 806	EHPAD DU CH DE CHARLIEU	CHARLIEU	
420780702	CH DE CHAZELLES SUR LYON	420 787 814	S.S.I.D DE CHARLIEU	CHARLIEU	2022
		420 787 178	EHPAD H.L CHAZELLES SUR LYON	CHAZELLES SUR LYON	2022
420780710	CH MAURICE ANDRÉ	420 786 873	EHPAD H.L SAINT GALMIER	ST GALMIER	2022
		420 787 954	S.S.I.A.D.DE L'H.L DE ST GALMIER	ST GALMIER	2022
420780736	CH DE PELUSSIN	420 787 970	EHPAD DU CH DE PELUSSIN	PELUSSIN	2022
		420 787 442	EHPAD HOPITAL LOCAL DE BOEN	BOEN	2022
420781791	CH DE BOËN	420 788 986	SSIAD DE BOEN	BOEN	2022
420781981	EHPAD MELLET-MANDARD	420 000 747	EHPAD MELLET-MANDARD	ST JUST ST RAMBERT	2022
420786287	C C A S DE ROCHE LA MOLIERE	420 784 498	F.R.P.A DU PARC	ROCHE LA MOLIERE	2022
420786303	C C A S LA RICAMARIE	420 784 597	F.R.P.A "LA RECAMIÈRE"	LA RICAMARIE	2022
420786386	C C A S DU COTEAU	420 784 449	F.R.P.A LE PARC LE COTEAU	LE COTEAU	2022
420786402	C C A S DE VILLARS	420 784 571	F.R.P.A."LES MARRONNIERS"	VILLARS	2022
420789745	ASSOCIATION "LES GENS D'ICI"	420 789 752	EHPAD LES GENS D'ICI	ST ALBAN LES EAUX	2022
690793195	COMITÉ COMMUN ACTIVITÉS SANITAIRES	420 784 381	EHPAD LA PROVIDENCE	LE COTEAU CEDEX	2022
420004368	ARSEF	420004418	ARSEF SSIAD	ROCHE LA MOLIERE	2022

420780660	CH GEORGES CLAUDINON	420 007 288	EHPAD CH G.CLAUDINON	LE CHAMBON FEUGEROLLES	2023
250018355	ORION	420 002 578	KORIAN LA MOUNARDIERE	ST PRIEST EN JAREZ	2023
250018488	KORIAN L'ASTREE	420 003 659	KORIAN L'ASTREE	ST ETIENNE	2023
250018686	KORIAN VILLA JANIN	420 793 671	KORIAN VILLA JANIN	ST ETIENNE	2023
250018769	KORIAN VILLA D'ALBON	420 009 888	EHPAD KORIAN VILLA D'ALBON	ROANNE	2023
420000564	M.R. DE CHAMPDIEU	420 781 809	M.R. DE CHAMPDIEU	CHAMPDIEU	2023
420000580	M.R. DE COUTOUVRE	420 781 825	EHPAD LES HIRONDELLES	COUTOUVRE	2023
420000614	M.R. DE MARLHES	420 781 858	EHPAD ENTRE CHAMPS ET FORETS	MARLHES	2023
420000622	M.R. DE MONTAGNY	420 781 866	M.R. LES FLORALIES	MONTAGNY	2023
420000697	M.R. DE ST GENEST MALIFAUX	420 781 932	LES GENETS D'OR	ST GENEST MALIFAUX	2023
420000705	M.R. ST GERMAIN LAVAL	420 781 940	M.R. ST GERMAIN LAVAL	ST GERMAIN LAVAL	2023
420000754	M.R. DE ST NIZIER	420 781 999	EHPAD SAINT LOUIS	ST NIZIER SOUS CHARLIEU	2023
420000796	M.R. D'USSON EN FOREZ	420 782 039	M.R. D'USSON EN FOREZ	USSON EN FOREZ	2023
420000895	ASSOC NOTRE DAME DU FOYER	420 782 617	EHPAD MARIE ROMIER	LA TALAUDIERE	2023
420001000	ASSOC ACCUEIL AUX PERS AGEES	420 782 633	EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL	ST ETIENNE	2023
420001067	MAISON DE RETRAITE PRIVEE	420 783 987	EHPAD ACCUEIL AUX PERSONNES AGEES	RIVE DE GIER	2023
420001125	ASSOC "JOIE DE VIVRE" ROANNE	420 784 365	MAISON DE RETRAITE AU FIL DE SOIE	JONZIEUX	2023
420001802	AS GEST. DU F.R. "LA RENAUDIÈRE"	420 784 647	EHPAD JOIE DE VIVRE	BRIENNON	2023
420002495	HÔPITAL DU GIER	420 788 515	EHPAD LA RENAUDIÈRE	ST CHAMOND	2023
420011504	S.A.R.L G ET B	420 784 811	EHPAD PAYS DU GIER	ST CHAMOND	2023
420013831	CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ	420 793 275	M.D.R LE CLOS DE CHAMPIROL	ST PRIEST EN JAREZ	2023
420013955	EHPAD DU PAYS DE BELMONT	420 784 860	EHPAD CH DU FOREZ - SITE DE MONTBRISON	MONTBRISON	2023
420786428	C C A S DE FIRMINY	420 785 289	EHPAD CH DU FOREZ - SITE DE FEURS	FEURS	2023
420794497	C.C.A.S DE RIORGES	420 789 588	S.S.I.A.D DE MONTBRISON	MONTBRISON	2023
690003728	ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	420 781 783	EHPAD DU PAYS DE BELMONT	BELMONT DE LA LOIRE	2023
750056335	KORIAN SA MEDICA FRANCE	420 787 368	SSIAD DE BELMONT-DE-LA-LOIRE	BELMONT DE LA LOIRE	2023
750057291	CHEMINS D'ESPERANCE	420 784 043	MAISON DE RETRAITE LA VERRERIE	FIRMINY	2023
920028560	CTE SOCIAL CAISSE D'EPARGNE	420 788 176	F.R.P.A LE MAIL FIRMINY	FIRMINY	2023
920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	420 792 475	M.A.P.A.D LES BRUNEAUX	FIRMINY	2023
		420 794 505	EHPAD RESIDENCE QUIETUDE	RIORGES	2023
		420 782 658	RESIDENCE LA TOUR DES CEDRES	ST SAUVEUR EN RUE	2023
		420 011 108	SSIAD MEDICA FRANCE	ST ETIENNE	2023
		420 011 645	RESIDENCE KORIAN BERGSON	ST ETIENNE	2023
		420 786 717	EHPAD SAINT SULPICE	VILLEREST	2023
		420 784 027	M.R.PRIVEE "LE RIVAGE"	ROANNE	2023
		420 010 225	EHPAD L'HERMITAGE	ST ETIENNE	2023
		420 789 380	EHPAD SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	ST JUST ST RAMBERT	2023
		420 789 398	EHPAD SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	ST PRIEST EN JAREZ	2023
		420 789 406	EHPAD LA TALAUDIERE	LA TALAUDIERE	2023
		420 789 414	EHPAD BALBIGNY	BALBIGNY	2023
		420 791 337	EHPAD FAURIEL	ST ETIENNE CEDEX 2	2023

420001216	PETITES SOEURS DES PAUVRES	420 785 388	PETITES SOEURS DES PAUVRES	ST ETIENNE	2024
130787005	ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE	420 789 364	EHPAD LES MORELLES	RENAISON	2024
420000630	EHPAD DE NEULISE	420 789 539	MR LA PERONNIERE GRAND CROIX	LA GRAND CROIX	2024
420000648	MR DE NOIRETABLE	420 781 874	EHPAD DE NEULISE	NEULISE	2024
420000689	EHPAD DE REGNY	420 781 882	EHPAD DU RIEU PARENT	NOIRETABLE	2024
420000721	MR LE VAL TERNAY	420 781 924	EHPAD LE BEL AUTOMNE	REGNY	2024
420000762	MR ST JUSTE ST RAMBERT	420 781 965	MR LE VAL DU TERNAY	ST JULIEN MOLIN MOLETTE	2024
420000788	EHPAD LE CLOITRE	420 782 005	EHPAD MAISON D ACCUEIL	ST JUST ST RAMBERT CEDEX	2024
420000846	SOINS ET ACCOMPAGNEMENT DU FOREZ	420 782 021	EHPAD LE CLOITRE	ST SYMPHORIEN DE LAY	2024
420000937	MR L ETOILE DU SOIR	420 007 338	ACCUEIL DE JOUR VOLUBILIS MONTBRISON	MONTBRISON	2024
420000994	MR DE BUSSIÈRES	420 783 664	MR L ETOILE DU SOIR	ST JEAN SOLEYMIEUX	2024
420001018	CAEFPA	420 783 979	MAISON DE RETRAITE JEAN MONTELLIER	BUSSIÈRES	2024
420001216	PETITES SŒURS DES PAUVRES	420 009 938	EHPAD LA MAISON D ANNIE	ST VICTOR SUR LOIRE	2024
420011710	ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE	420 783 995	MR PRIVEE LE CHASSEUR	ST GENESTLERPT	2024
420015208	ASS MAISON D'ACCUEIL RURALE	420 784 092	MAISON DE RETRAITE LAMARTINE	SAINT ETIENNE	2024
420787095	AGIR INNOVER MIEUX VIVRE (AIMV)	420 783 588	PETITES SŒURS DES PAUVRES	SAINT ETIENNE	2024
		420 008 898	AJ ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE	ANDREZIEUX BOUTHEON	2024
		420 011 736	SSIAD ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE	ANDREZIEUX BOUTHEON	2024
		420 784 373	MAISON DE RETRAITE LES BLEUETS	ST MARCELLIN EN FOREZ	2024
		420 003 469	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR AIMV	SAINT ETIENNE	2024
		420 785 420	SSIAD AIMV	SAINT ETIENNE	2024



DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DU PUY-DE-DOME

**ARRETE N° 2019 – 13 – 0878**

**Portant mise à jour de la programmation prévisionnelle pour la période 2020-2024 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les établissements et services médico sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental du Puy-de-Dôme.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
**Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.313-12 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 58 V;

**Vu** le règlement départemental d'aide sociale;

**Vu** la loi n° 2018 - 1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;

**Vu** le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, notamment le schéma régional de santé 2018-2023 ;

**Vu** le Schéma départemental en faveur de l'autonomie 2017-2021 ;

**Vu** l'arrêté N° 2018-13-0014 du 31/12/2018 portant mise à jour de la programmation prévisionnelle des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental du Puy-de-Dôme ;

**Vu** le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL, directeur général de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** la décision n° 2019-23-0035 du 26 septembre 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes à Monsieur le directeur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRETENT

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des établissements et services médico-sociaux faisant l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est établie pour la période 2020-2024 conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elle indique les périmètres des CPOM intégrant tous les établissements médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur Général de l'Agence régionale de santé et du Président du département du Puy-de-Dôme et la date prévisionnelle de signature du contrat.

**Article 2** : Le programme de contractualisation fait l'objet d'une révision annuelle par arrêté adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Article 3** : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Directeur de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur Général des Services du Département sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait le 31/12/2019

Le Directeur Général de  
L'Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil  
Départemental du Puy-de-Dôme

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur de l'autonomie

Pour le Président et par délégation  
Le Vice Président

Raphaël GLABI

Laurent DUMAS

FINESS EJ	Raison sociale EJ	FINESS ET	Raison sociale ET	Commune ET	Programmation arrêtée
630010023	SAS VENT D'AUTAN	630 010 031	EHPAD RESIDENCE PAUL VALERY	CLERMONT FERRAND	2019
630012318	QUIEDOM 63	630 007 169	EHPAD RESIDENCE LES OLIVIERES	DURTOL	2019
630790673	SA "LES ROCHES"	630 790 715	EHPAD "LES ROCHES"	ST OURS	2019
630000727	MAISON DE RETRAITE ST GERMAIN LEMBRON	630 781 573	EHPAD LE VERGER	ST GERMAIN LEMBRON	2019

630786374	MUTUALITE DU PUY-DE-DOME	630 010 122	EHPAD "LES RIVES D'ARTIERE"	AUBIERE	2020
		630 010 544	SPASAD MUTUALITE PUY-DE-DOME	CLERMONT FERRAND	
		630 012 094	EHPAD LES CHARMILLES	BEAUMONT	
690795331	ASSOCIATION SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	630 784 650	EHPAD "MICHELE AGENON"	ST JEAN D HEURS	2020
630000602	MAISON DE RETRAITE D'ARLANC	630 785 814	EHPAD "VILLA ST JEAN"	ST JEAN DES OLLIERES	2020
630000628	EHPAD DE COURPIERE	630 781 458	EHPAD D'ARLANC	ARLANC	2020
630000529	EHPAD MON REPOS LEZOUX	630 781 474	EHPAD "LES PAPILLONS D'OR"	COURPIERE	2020
630000636	EHPAD GROISNE CONSTANCE	630 781 227	EHPAD "MON REPOS"	LEZOUX	2020
630000792	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	630 781 482	EHPAD "GROISNE CONSTANCE"	CULHAT	2020
630000685	EHPAD	630 781 649	MAISON DE RETRAITE LES ROCHES	PONTAUMUR	2020
630000701	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	630 781 532	EHPAD "LE CEDRE"	PONT DU CHATEAU	2020
630791853	CCAS DE ROMAGNAT	630 781 557	EHPAD "SAINTE ELISABETH"	ROCHFORT MONTAGNE	2020
630000719	EHPAD "LE MONTEL"	630 791 861	EHPAD "LES TONNELLES"	ROMAGNAT	2020
		630 781 565	EHPAD "LE MONTEL"	ST AMANT TALLENDE	2020
		630 791 556	SSIAD SAINT-AMANT-TALLENDE	ST AMANT TALLENDE	
630000743	EHPAD	630 781 599	EHPAD CHARLES ANDRAUD	SAUXILLANGES	2020
630000776	EHPAD DE VIVEROLS	630 781 623	EHPAD PIERRE HERBECQ	VIVEROLS	2020
630004828	ASSOCIATION LA COLOMBE	630 784 510	EHPAD LA COLOMBE	BLANZAT	2020
630009330	S.I.S.P.A	630 009 355	EHPAD "LA FONTAINE"	BLANZAT	2020
		630 008 159	EHPAD LES CHÈNEVIS	AULNAT	
		630 007 078	SSIAD "VIVRE ENSEMBLE"	CEBAZAT	
630000503	EHPAD LES SAVAROUNES	630 781 151	EHPAD "LES SAVAROUNES"	CHAMALIERES	2020
630791903	CCAS DE CHARENAT	630 791 911	EHPAD "LES MESANGES BLEUES"	CHARENAT	2020
630001022	ASSOCIATION LA PROVIDENCE	630 784 775	EHPAD "LA PROVIDENCE"	ISSOIRE	2020
750055303	SARL RESIDALYA LES RIVES D ALLIER	630 790 780	RESIDENCE "LES RIVES D'ALLIER"	PONT DU CHATEAU	2020
630010825	LES OREADES	630 790 301	EHPAD "LES CANDELIES"	CHATEL GUYON	2020
630786366	CROIX MARINE AUVERGNE RHONE ALPES	630 781 391	EHPAD SPÉCIALISÉ CROIX MARINE	LE CENDRE	2020
630009314	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	630 009 322	EHPAD "LE RELAIS DE POSTE"	PONTGIBAUD	2020
630788974	S.I.A.D DE RIOM - LIMAGNE	630 009 306	SSIAD RIOM-LIMAGNE	RIOM	2020
630788404	S.I.V.O.S DE BILLOM	630 786 671	SSIAD BILLOM	BILLOM	2020
630792034	SYND. AMEN. DEVEL COMBRAILLES	630 792 042	SSIAD DES COMBRAILLES ST-GERVAIS	ST GERVAIS D AUVERGNE	2020

630001048	M.A.P.A.D.	630 784 858	EHPAD "LE GRAND MEGNAUD"	LA TOUR D AUVERGNE	2021
630180032	CH DU MONT DORE	630 788 107	EHPAD "SAINT PAUL"	LE MONT DORE	2021
		630 790 806	SSIAD MONT-DORE	LE MONT DORE	
630004208	CCAS DES MARTRES DE VEYRES	630 004 299	EHPAD "RESIDENCE JOLIVET"	LES MARTRES DE VEYRE	2021
630000537	EHPAD EFFIAT	630 781 235	EHPAD D'EFFIAT	EFFIAT	2021
630780997	CH AMBERT	630 787 513	EHPAD "VIMAL-CHABRIER"	AMBERT	2021
630002103	CCAS	630 002 111	EHPAD DE CEYRAT	CEYRAT	2021
70001599	ASSOCIATION MAISON ST JOSEPH	630 003 218	EHPAD "SAINT JOSEPH"	CHAMALIERES	2021
630786754	ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	630 010 791	EHPAD SAINTE THERESE	CLERMONT FERRAND	2021
630003309	EHPAD PUBLIC DE ROYAT	630 180 040	EHPAD "LE CASTEL BRISTOL"	ROYAT	2021
630011724	ASSOCIATION LE CAP VEYRE	630 011 732	EHPAD LE CAP VEYRE	VEYRE MONTON	2021
630791242	ASSOCIATION LA VIE	630 784 783	EHPAD "LA SAINTE FAMILLE"	CLERMONT FERRAND	2021
630000644	EHPAD CUNLHAT	630 781 490	EHPAD "MILLE SOURIRES"	CUNLHAT	2021
		630 786 093	SSIAD CUNLHAT	CUNLHAT	
630781003	CH ISSOIRE PAUL ARDIER	630 787 604	EHPAD CH DE SECTEUR D'ISSOIRE	ISSOIRE	2021
630781011	CH DE RIOM	630 783 470	EHPAD LES JARDINS	RIOM	2021
630011849	CIAS - CŒUR DE COMBRAILLES	630 010 866	EHPAD MAURICE SAVY - LES TILLEULS	ST GERVAIS D AUVERGNE	2021
630000594	EHPAD LA ROSERAIE	630 781 441	EHPAD LA ROSERAIE	ARDES	2021
		630 010 668	SSIAD "LA ROSERAIE"	ARDES	
630781854	EHPAD DE SOULIGNOUX BRUAT	630 788 081	EHPAD SOULIGNOUX BRUAT	BRASSAC LES MINES	2021
630787067	CCAS CLERMONT FERRAND	630 787 067	EHPAD "LES MELEZES"	CLERMONT FERRAND	2021
		630 790 467	EHPAD "LES SOURCES"	CLERMONT FERRAND	
		630 009 405	EHPAD "LE MOULIN"	CLERMONT FERRAND	
		630 010 163	EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	CLERMONT FERRAND	
		630 008 258	EHPAD LES HORTENSIAS	CLERMONT FERRAND	
		630 012 086	EHPAD ALEXANDRE VARENNE	CLERMONT FERRAND	
		630 786 184	FOYER LOGEMENT ALEXANDRE VARENNE	CLERMONT FERRAND	
		630 783 371	LOGEMENT-FOYER M. ET MME VIPLÉ	CLERMONT FERRAND	
630001931	CONGREGATION PETITES SŒURS DES PAUVRES	630 784 833	SSIAD CCAS CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND	2021
630009744	SARL LES OPALINES	630 009 751	EHPAD "MA MAISON"	CLERMONT FERRAND	2021
630786481	CCAS DE COURNON D AUVERGNE	630 003 598	EHPAD LES OPALINES	CLERMONT FERRAND	2021
630012177	CIAS "IMAGE D'ENNEZAT"	630 783 355	EHPAD GEORGES SAND	COURNON D AUVERGNE	2021
630006708	CIAS DU PAYS DU MENAT	630 008 209	EHPAD LE BOSQUET	ENNEZAT	2021
630000677	EHPAD LA LOUISIANE	630 008 209	EHPAD DU PAYS DE MENAT	MENAT	2021
630786440	CCAS DE PUY GUILLAUME	630 781 524	EHPAD "LA LOUISIANE"	PIONSAT	2021
630000735	EHPAD	630 012 078	EHPAD LE COLOMBIER	PUY GUILLAUME	2021
630001030	U.F.V.G RESIDENCE - FOYER JEANSON	630 781 581	EHPAD "ROUX DE BERNY"	ST GERMAIN L HERM	2021
630781029	CH DE THIERS	630 784 841	EHPAD "RESIDENCE JEANSON"	ST NECTAIRE	2021
		630 783 504	EHPAD LE BELVEDERE	THIERS	
630786473	CCAS DE ST ELOY LES MINES	630 791 507	SSIAD DE THIERS	THIERS CEDEX	2021
630000669	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	630 008 688	UNITÉ D'ACCUEIL DE JOUR PERS. AGEES	ST ELOY LES MINES	2021
630789410	EHPAD "SERGE BAYLE"	630 781 516	EHPAD "DOCTEUR JEAN-PAUL TOUCAS"	MONTAIGUT EN COMBRAILLE	2021
630008308	EHPAD GASPARD DES MONTAGNES	630 781 037	EHPAD "SERGE BAYLE"	AIGUEPERSE	2021
630000925	ASSOCIATION MR DE LA MISERICORDE	630 009 595	EHPAD GASPARD DES MONTAGNES	ST AMANT ROCHE SAVINE	2021
		630 784 478	EHPAD "LA MISERICORDE"	BILLOM	
630790723	CCAS DE CENDRE	630 784 551	EHPAD "LA MISERICORDE BON ACCUEIL"	CEBAZAT	2021
630788545	SI D AIDE A DOMICILE DE PUY GUILLAUME	630 790 731	EHPAD AMBROISE CROIZAT	LE CENDRE	2021
630008589	SI D AIDE A DOMICILE CHAMALIERES ROYAT	630 790 178	SSIAD PUY-GUILLAUME	PUY GUILLAUME	2021
630787703	SSIAD DE LEZOUX	630 008 639	SSIAD DE CHAMALIERES	CHAMALIERES	2021
630788727	SIVOS REGION D ISSOIRE	630 786 663	SSIAD LEZOUX	LEZOUX	2021
630789980	SSIAD LIVRAISOIS FOREZ	630 790 483	SSIAD ISSOIRE	ISSOIRE	2021
		630 787 117	SSIAD LIVRAISOIS FOREZ	AMBERT	

630786432	CCAS DE BOURG-LASTIC	630 786 135	EHPAD LES BRUYERES	BOURG LASTIC	2022
630011138	EHPAD CEYRAT	630 010 676	EHPAD MAISONNÉE BOISVALLON	CEYRAT	2022
630002558	CIAS DE LA MONTAGNE THIENOISE	630 002 608	EHPAD DE CHABRELOCHE	CHABRELOCHE	2022
750056335	KORIAN SA MEDICA FRANCE	630 009 686	EHPAD "LE DOYENNÉ DE L'ORADOU"	CLERMONT FERRAND	2022
630011633	CIAS DES COTES DE COMBRAILLES	630 784 544	EHPAD LES ORCHIS	COMBRONDE	2022

630011203	CIAS DE MANZAT	630 790 988	EHPAD "LES ANCIZES"	LES ANCIZES COMPS	2022
		630 787 687	EHPAD LE MONTEL	MANZAT	
630787661	CCAS DE ST ANTHEME	630 009 173	EHPAD "LE GONFALON"	ST ANTHEME	2022
630786457	CCAS DE BESSE ET ST ANASTAISE	630 785 830	EHPAD DE BESSE ET ST ANASTAISE	BESSE ET ST ANASTAISE	2022
630011393	ASSOCIATION AINES DU PUY DE DOME	630 011 401	EHPAD LES CAMPELLIS	CHAMPEIX	2022
940004088	ADEF RESIDENCES	630 011 690	EHPAD "LA MAISON DU MARRONNIER BLANC"	GERZAT	2022
630791770	CCAS DE GIAT	630 791 788	EHPAD DE GIAT	GIAT	2022
870015336	UGECAM AUVERGNE LIMOUSIN OITOU	630 788 198	EHPAD LES VERSANNES	JOB	2022
630002558	CIAS DE LA MONTAGNE THIENOISE	630 790 038	EHPAD "LES CHATILLES"	LA MONNERIE LE MONTEL	2022
630011708	SAS LES RIVES D'ITHAQUE	630 011 716	EHPAD LES RIVES D'ITHAQUE	LA ROCHE BLANCHE	2022
630788768	CCAS DE LEMPDES	630 011 682	EHPAD LOUIS PASTEUR	LEMPDES	2022
630011625	ASSOCIATION LES SEPT SOURCES	630 784 528	EHPAD ST JEAN BAPTISTE	LOUBEYRAT	2022
630004109	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OLLIERGUES	630 004 158	EHPAD DU PAYS D'OLLIERGUES	OLLIERGUES	2022
630009983	SARL PAPIN PROST	630 785 962	EHPAD "LA VILLA CLAUDINE"	RANDAN	2022
630000768	EHPAD BARGOIN	630 781 615	EHPAD JB E BARGOIN	VIC LE COMTE	2022
630000784	MAISON DE RETRAITE	630 781 631	EHPAD AU FIL DE L'EAU	VOLVIC	2022
630781367	CH BILLOM	630 788 073	EHPAD ST LOUP - CH BILLOM	BILLOM	2022
630780989	CH UNIVERSITAIRE	630 010 775	EHPAD LES 5 SENS	CEBAZAT	2022
630000651	EHPAD "L'OMBELLE"	630 781 508	EHPAD "L'OMBELLE"	MARINGUES	2022
630000693	EHPAD "LES TILLEULS"	630 781 540	EHPAD "LES TILLEULS"	RANDAN	2022
630004448	ARP	630 004 489	SSIAD ARP	PERIGNAT LES SARLIEVE	2022
630006328	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ARTIERE	630 006 369	SSIAD DE L'ARTIERE	CEYRAT	2022
630000990	AURA SANTE	630 786 150	SSIAD AURA SANTE	CLERMONT FERRAND	2022
630790368	SIVOM DU PAYS DE BESSE	630 004 539	SSIAD DE BESSE	BESSE ET ST ANASTAISE	2022

690033873	RÉSIDENCE DES NEUFS SOLEILS	630 010 783	EHPAD "RÉSIDENCE LES NEUF SOLEILS"	CLERMONT FERRAND	2023
630000941	A.G.A. DE LA MAISON SAINT JOSEPH	630 784 676	EHPAD "MAISON SAINT JOSEPH"	LEZOUX	2023
920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	630 791 580	EHPAD LE VERT GALANT	CLERMONT FERRAND	2023
		630 790 277	EHPAD ANATOLE FRANCE	ROYAT	
		630 788 214	EHPAD L'AMBENE	MOZAC	

630000727	MAISON DE RETRAITE ST GERMAIN LEMBRON	630 781 573	EHPAD LE VERGER	ST GERMAIN LEMBRON	2024
630010023	SAS VENT D'AUTAN	630 010 031	EHPAD RESIDENCE PAUL VALERY	CLERMONT FERRAND	2024
630012318	QUIEDOM 63	630 007 169	EHPAD RESIDENCE LES OLIVIERS	DURTOL	2024
630790673	SA "LES ROCHES"	630 790 715	EHPAD "LES ROCHES"	ST OURS	2024

**portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la société VITALAIRE à Gerzat(63360)-Déménagement du site à Cournon-d'Auvergne (63800)**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

**Vu** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

**Vu** l'arrêté n° 2018- 0844 du 14 mars 2018 portant modification de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de Gerzat (63360), 23 rue Pierre et Marie Curie (ouverture d'un site de stockage annexe) 17, avenue de l'agriculture à Clermont-Ferrand de la société VITALAIRE ;

**Considérant** la nouvelle demande présentée le 29 juillet 2019, et enregistrée complète à la date du 30 juillet 2019 par la société VITALAIRE, dont le siège social est situé 6, rue Cognacq-Jay, 75007 PARIS, et l'établissement principal sis Direction Régionale Grand Sud-Est, 6, rue de Lombardie – Parc Aktiland, CS 60155 6 69808 SAINT PRIEST CEDEX, en vue d'obtenir l'autorisation de déménager le site de rattachement de Gerzat (63360), 23 rue Pierre et Marie Curie à l'adresse suivante : ZI Bois Joli, Le Grand Champ du Gravier, rue de Sarliève, 63800 Cournon- d'Auvergne ;

**Considérant** que la demande susmentionnée a reçu un avis favorable avec remarques du Conseil Central de la section D de l'ordre national des pharmaciens en date du 7 octobre 2019 ;

**Considérant** le rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes en date du 5 novembre 2019, les réponses et engagements de l'établissement aux remarques formulées dans le rapport en question quant au respect du temps de présence minimal hebdomadaire du pharmacien sur le site de rattachement, et les conclusions définitives favorables établies par le pharmacien inspecteur en date du 9 décembre 2019;

## ARRETE

**Article 1** : La demande d'autorisation du déménagement du site de dispensation d'oxygène médical à domicile concernant la société VITALAIRE, dont le siège social est situé 6, rue Cognacq Jay, 75007 PARIS, est acceptée pour le transfert de son site de rattachement, du 23 rue Pierre et Marie Curie, 63360 Gerzat à l'adresse suivante : ZI Bois Joli, Le Grand Champ du Gravier, rue de Sarliève, 63800 Cournon- d'Auvergne ;

Site de rattachement – implantation :

- ZI Bois Joli, Le Grand Champ du Gravier, rue de Sarliève, 63800 Cournon- d’Auvergne
- Site de stockage annexe: 22, rue Ambroise Croizat-03630 Désertines
- Site de stockage annexe : 17, rue de l'Agriculture - 63000 Clermont-Ferrand

Aire géographique :

- Département de l'Allier – **03** : dans la limite des 3 h de déplacement à partir du site de rattachement
- Département du Puy-de-Dôme – **63** : dans la limite des 3 h de déplacement à partir du site de rattachement.

**Article 2** : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'ARS.

**Article 3** : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

**Article 4**: L'arrêté n° 2018- 0844 du 14 mars 2018 portant modification de dispensation à domicile de l’oxygène à usage médical pour le site de rattachement de Gerzat (63360), 23 rue Pierre et Marie Curie est abrogé.

**Article 5**: Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l’objet :

- d’un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l’Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- d’un recours administratif auprès de Madame le Ministre des solidarités, et de la santé
- d’un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ils ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

**Article 6** : Le Directeur de l’Offre de Soins de l’Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Directeur de la Direction Départementale du Puy-de-Dôme de l’Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 19 décembre 2019

Pour le directeur général et par délégation,  
La responsable du pôle gestion pharmacie

Catherine PERROT

**portant modification de l'arrêté n°2019-17-0679 en date du 19 décembre 2019 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la société VITALAIRE sur le site de Cournon-d'Auvergne (63800)**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

**Vu** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

**Vu** l'arrêté n° 2018- 0844 du 14 mars 2018 portant modification de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de Gerzat (63360), 23 rue Pierre et Marie Curie (ouverture d'un site de stockage annexe) 17, avenue de l'agriculture à Clermont-Ferrand de la société VITALAIRE ;

**Vu** l'arrêté n° 2019-17-0679 en date du 19 décembre 2019 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la société VITALAIRE sur le site de Cournon-d'Auvergne (63800) ;

Considérant les courriers électroniques des 6 et 26 décembre 2019 de Madame NOWECKI, pharmacien responsable VITALAIRE Grand Sud Est, informant l'ARS de la date d'ouverture du site de Cournon, prévue a priori courant mai 2020 ;

## ARRETE

**Article 1** :L'arrêté n° 2019-17-0679 en date du 19 décembre 2019 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de la société VITALAIRE sur le site de Cournon-d'Auvergne (63800) est modifié comme suit :

L'article 4, devenu article 2 est modifié comme suit :

**Article 2**: L'arrêté n° 2018- 0844 du 14 mars 2018 portant modification de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement de Gerzat (63360), 23 rue Pierre et Marie Curie est abrogé à compter de la date d'ouverture effective du site implanté à l'adresse suivante : ZI Bois Joli- Le Grand champ du Gravier-Rue de Sarlièves-63800 Cournon.

**Article 3**: Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame le Ministre des solidarités, et de la santé
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être

introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ils ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Directeur de la Direction Départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 10 janvier 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La responsable du service gestion pharmacie

Catherine PERROT

Arrêté n° 2019-14-0200

**Portant modification de l'autorisation du SESSAD « du Marthuret » à Saint Bonnet Près Riom en application de la nouvelle nomenclature Finess des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées et malades chroniques, notamment en ce qui concerne les unités d'enseignement maternelle (UEM) destinées aux enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.**

*Gestionnaire : Fondation « Chantelise »*

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III, notamment les articles L.312-1, L.312-8, L.313-1 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé n° 2016-1703 du 8 juin 2016 autorisant l'extension de capacité du SESSAD « du Marthuret » à Saint Bonnet Près Riom pour le fonctionnement d'une UEM et identifiant une annexe du service ;

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé n° 2016-7092 du 26 décembre 2016 portant renouvellement à compter du 3 janvier 2017 de l'autorisation délivrée à l'association « Les Liserons » pour le fonctionnement du SESSAD « du Marthuret » à Saint Bonnet Près Riom ;

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé n° 2019-14-0225 du 27 décembre 2019 portant cession des autorisations détenues par l'association « Les Liserons » au profit de la fondation « Chantelise » (précédemment dénommée fondation « Chantalouette ») ;

Considérant l'instruction DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant qu'en application du décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 il convient de mettre en œuvre dans le fichier FINESS la nouvelle nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées et malades chroniques sur les triplets caractérisant le SESSAD « du Marthuret » pour permettre l'identification de l'unité d'enseignement maternelle conformément à l'annexe 4 de l'instruction n° DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles accordée à l'association « Les Liserons » pour le fonctionnement du SESSAD « du Marthuret » à Saint Bonnet Près Riom est modifiée par application de la nouvelle nomenclature Finess des ESSMS accompagnant des personnes handicapées et malades chroniques, et notamment par la création d'un triplet spécifique pour l'UEM, conformément à l'annexe jointe.

**Article 2 :** Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du SESSAD « du Marthuret » autorisé pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Elle est renouvelable au vu des résultats positifs de la deuxième évaluation externe prévue par l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

**Article 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes selon les termes de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans son accord.

**Article 4 :** Dans les deux mois suivant la date de notification ou, pour les tiers, suivant la date de publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.  
En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Le Directeur de l'Autonomie  
Raphaël GLABI

## ANNEXE

<p><b>Mouvement FINESS :</b> Application de la nouvelle nomenclature PH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification de l'unité d'enseignement en école maternelle par un triplet spécifique</li> <li>- modification d'autres codes discipline, fonctionnement et clientèle</li> </ul>																											
<p><b>Entité juridique :</b> Fondation « Chantelise »</p> <p style="padding-left: 20px;">Adresse : 78 Grande Rue, cideX B22, 69440 Saint Laurent d'Agny</p> <p style="padding-left: 20px;">Numéro FINESS 69 004 637 0</p> <p style="padding-left: 20px;">Statut : 63 - Fondation</p>																											
<p><b>Entité géographique :</b> SESSAD du Marthuret</p> <p style="padding-left: 20px;">Adresse : ZAC du Grand Chirol, 2 Route de Gimeaux, 63200 Saint Bonnet Près Riom</p> <p style="padding-left: 20px;">Numéro FINESS 63 000 213 7</p> <p style="padding-left: 20px;">Catégorie : 182 - SESSAD</p>																											
<p><b>Équipements :</b></p> <p>➤ <b>Avant le présent arrêté :</b></p> <table border="1" style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">Dernière autorisation</th> <th style="padding: 5px;">Discipline</th> <th style="padding: 5px;">Fonctionnement</th> <th style="padding: 5px;">Clientèle</th> <th style="padding: 5px;">Âge</th> <th style="padding: 5px;">Capacité autorisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">26/12/2016</td> <td style="padding: 5px;">839</td> <td style="padding: 5px;">16</td> <td style="padding: 5px;">437</td> <td style="padding: 5px;">3-20</td> <td style="padding: 5px;">52*</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-left: 40px;">* dont 7 places pour l'unité d'enseignement en école maternelle</p> <p>➤ <b>Après le présent arrêté :</b></p> <table border="1" style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">Discipline</th> <th style="padding: 5px;">Fonctionnement</th> <th style="padding: 5px;">Clientèle</th> <th style="padding: 5px;">Âge</th> <th style="padding: 5px;">Capacité autorisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">840</td> <td style="padding: 5px;">21</td> <td style="padding: 5px;">437</td> <td style="padding: 5px;">3-6</td> <td style="padding: 5px;">7</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">841</td> <td style="padding: 5px;">16</td> <td style="padding: 5px;">437</td> <td style="padding: 5px;">0-20</td> <td style="padding: 5px;">45</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-left: 40px;">Localisation UEM : école Danielle Fousson, rue Adrien Mabrut, Clermont-Ferrand.</p>	Dernière autorisation	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Âge	Capacité autorisée	26/12/2016	839	16	437	3-20	52*	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Âge	Capacité autorisée	840	21	437	3-6	7	841	16	437	0-20	45
Dernière autorisation	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Âge	Capacité autorisée																						
26/12/2016	839	16	437	3-20	52*																						
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Âge	Capacité autorisée																							
840	21	437	3-6	7																							
841	16	437	0-20	45																							
<p><b>Convention :</b></p> <table border="1" style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">N°</th> <th style="padding: 5px;">Objet</th> <th style="padding: 5px;">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">01</td> <td style="padding: 5px;">UEM</td> <td style="padding: 5px;">01/09/2016</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Objet	Date	01	UEM	01/09/2016																					
N°	Objet	Date																									
01	UEM	01/09/2016																									
<p><b>Observation :</b> Application de la nouvelle nomenclature Finess au codage des établissements et services pour personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Codage spécifique UEM :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discipline : 840 « Accompagnement précoce de jeunes enfants »</li> <li>- Fonctionnement : 21 « Accueil de jour »</li> <li>- Clientèle : 437 « Troubles du spectre de l'autisme »</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Autres modifications</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discipline 841 « Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation » remplace 839 « Acquisition, autonomie, intégration scolaire pour enfants handicapés »</li> <li>- Clientèle 437 : nouvelle dénomination = « Troubles du spectre de l'autisme »</li> </ul> </li> </ul>																											

Arrêté n° 2020-14-0001

**Portant modification de l'arrêté n° 2018-14-0059 relatif à la cession de l'autorisation de fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées sis à Clermont-Ferrand détenue par la société des œuvres d'hygiène du personnel Michelin (SOHPeM) au profit de l'association « Aura Santé » :**

- **changement de dénomination du SSIAD qui devient « SSIAD Aura Santé ».**

*Gestionnaire : Association « Aura Santé ».*

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu les arrêtés n°2018-1921, n°2018-1922, n°2018-1923 et n°2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n° 2018-14-0059 du 2 janvier 2019 portant cession de l'autorisation de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées à Clermont-Ferrand détenue par la société des œuvres d'hygiène du personnel Michelin (SOHPeM) au profit de l'association « Aura Santé » ;

Considérant la demande de l'association « Aura Santé » de modifier la dénomination du SSIAD suite à la cession de l'autorisation intervenue par arrêté n° 2018-14-0059 susvisé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, accordée à l'association « Aura Santé » pour la gestion du SSIAD de Clermont-Ferrand est modifiée en ce qui concerne la dénomination du SSIAD qui devient « SSIAD Aura Santé ».

**Article 2 :** La présente autorisation est sans incidence sur la capacité et sur la durée de l'autorisation qui a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

**Article 3 :** Le présent arrêté est enregistré au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess, voir annexe).

**Article 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

**Article 5 :** Dans les deux mois suivant la date de notification ou, pour les tiers, suivant la date de publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le Directeur départemental du Puy-de-Dôme de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Le Directeur de l'Autonomie  
Raphaël GLABI

## Annexe Finess

**Mouvements Finess :** Changement de dénomination d'entité géographique.

**Entité juridique CÉDANTE :** Société des œuvres d'hygiène du personnel Michelin (SOHPeM)

Adresse : 63 rue Henri Barbusse 63000 Clermont-Ferrand

Numéro Finess : 63 078 632 5

Statut : 72 - SARL

**Entité juridique CESSIONNAIRE :** Aura Santé

Adresse : 380 rue Marie Marvingt CS 10001 Cebazat 63118 Gerzat

Numéro Finess : 63 000 099 0

Statut : 61 Association Loi 1901 R.U.P.

**Entité géographique :** Précédente dénomination : SSIAD SOHPeM  
Nouvelle dénomination : SSIAD Aura Santé

Adresse : 63 rue Henri Barbusse 63000 Clermont-Ferrand

Numéro Finess : 63 078 615 0

Catégorie : 354 - SSIAD

### Équipements :

Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée ACTUELLE	Date autorisation
358	16	700	30	03/01/2017

### Zone d'intervention :

Aubière	Durtol
Aulnat	Gerzat
Beaumont	Le Cendre
Blanzat	Lempdes
Cébazat	Nohanent
Ceyrat	Orcines
Chamalières	Pérgnat-lès-Sarliève
Chanat-la-Mouteyre	Pont-du-Château
Chateaugay	Romagnat
Clermont-Ferrand	Royat
Cournon-d'Auvergne	Saint-Genès-Champanelle



## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
AUVERGNE RHONE-ALPES  
Délégation départementale de Haute-Savoie  
Direction de la santé publique

Annecy, le **17 JAN. 2020**

**LE PREFET DE HAUTE-SAVOIE**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

**Arrêté ARS/DD74/DSP/2020-01**

**Objet : Portant main levée d'insalubrité d'un arrêté d'insalubrité pour une maison  
sise 23 chemin de Chez Gantin – 74270 CLARAFOND**

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1331-26 et suivants ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à 4 et L111-6-1;

VU le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent ;

VU Le décret n°2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 85-733 du 18 décembre 1985 portant règlement sanitaire départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° ARS/DD74/ES/20156016 du 22 juillet 2015 déclarant insalubre remédiable avec interdiction temporaire d'habiter, la maison située **23 chemin de Chez Gantin – 74270 CLARAFOND** (section A n°1651);

VU la visite de contrôle effectuée le 19/12/2019 par le service environnement et santé de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé et le rapport en date du 30/12/2019 constatant l'achèvement des travaux de sortie d'insalubrité, et exécutés en application de l'arrêté d'insalubrité remédiable n° ARS/DD74/ES/20156016 du 22 juillet 2015;

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés dans le respect des règles de l'art ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral n° ARS/DD74/ES/20156016 du 22 juillet 2015 et que le logement susvisé ne présente plus de risque pour la santé des occupants ou des voisins;

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire Générale de la Préfecture :

## ARRETE

### **Article 1er :**

**L'arrêté préfectoral n° ARS/DD74/ES/20156016 du 22 juillet 2015** déclarant insalubre remédiable et portant interdiction temporaire d'habiter la maison située **23 chemin de Chez Gantin – 74270 CLARAFOND** (section A n°1651) et appartenant à Madame BENOIT Catherine **est abrogé.**

### **Article 2 :**

A compter de la notification du présent arrêté, la maison peut à nouveau être utilisée aux fins d'habitation.

Les loyers ou indemnités d'occupation sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit la notification ou l'affichage du présent arrêté.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à la propriétaire des locaux concernés.

Il est également affiché en Mairie ainsi que sur la façade de l'immeuble, dans les formes légales et sous la responsabilité du Délégué départemental de l'Agence régionale de Santé.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté est publié, à la diligence et au frais de la propriétaire, au service de la publicité foncière, dont dépend l'immeuble pour les locaux concernés.

L'arrêté d'insalubrité ayant fait l'objet d'une première inscription aux hypothèques (publié le 30/09/2015, référence 2015 D n°25413, volume 2015 P n°13869), en application des articles 2384-1 et suivants du code civil, le propriétaire devra en demander la radiation.

Il est transmis au maire de la commune de CLARAFOND, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement (*CAF et MSA*), au président de l'EPCI compétent en matière de logement ou d'urbanisme, au procureur de la république et aux gestionnaires du fonds de solidarité pour le logement du département, à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur; le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale par les soins de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

### **Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de M. le Préfet de la Haute Savoie, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – SD7C – 8, avenue de ségur 75350 paris 07 SP dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de GRENOBLE, 2 place Verdun, également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 6 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture, le Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, le Maire de CLARAFOND, les Officiers et les Agents de Police Judiciaire ainsi que les Agents commissionnés et assermentés dans les conditions prévues à l'article L.1312-1 du Code de la Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet**

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

  
Florence GOUACHE



## PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### ARRETE DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N° DIRECCTE SG/2020/02

---

#### SUBDELEGATION DE SIGNATURE (ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur)

---

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 2017 portant nomination de M. Jean-François BÉNÉVISE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 04 septembre 2018 portant organisation de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019, portant subdélégation de signature de M. Jean-François BÉNÉVISE en matière d'ordonnancement et de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté n° 2019-337 du 31 décembre 2019 du préfet de région portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

## ARRETE :

### I – COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, directrice de cabinet ;
- M. Marc-Henri LAZAR, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T) ;
- Mme Pascale PICCINELLI, secrétaire générale ;
- M. Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C)
- Mme Annick TATON, responsable par intérim du pôle « entreprises, emploi, économie » (pôle 3E).

à l'effet, d'une part, de **recevoir, répartir** les crédits et **procéder à des réajustements** de répartition en cours d'exercice budgétaire, pour les budgets opérationnels des programmes (BOP) **102 et 103** et, d'autre part, pour **procéder à l'ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses de l'État, notamment par la signature de conventions, pour :

- les BOP :

102 « accès et retour à l'emploi »

103 « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « développement des entreprises et de l'emploi »

155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « expertise, information géographique et météorologique, action 14 « économie sociale et solidaire »

349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »

354 « administration territoriale de l'Etat »

723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »,

- les crédits relevant du fonds européen désigné FSE « fonds social européen » et ceux rattachés au BOP 155 - titre 7 « assistance technique FSE ».

**Sont exclues de la présente subdélégation les décisions emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à :**

- **1 000 000 euros pour les BOP 102 et 103**
- **300 000 euros pour les autres BOP**

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, M. Marc-Henri LAZAR, Mme Pascale PICCINELLI, M. Philippe RIOU, ou Mme Annick TATON, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses, notamment par la signature de conventions, des BOP précités à,

a) pour les **opérations pilotées au niveau régional**, sur les programmes et aux subdélégués suivants :

N°BOP	Intitulé	Subdélégués
102	accès et retour à l'emploi	Mireille GOUYER, Laurent PFEIFFER
103	accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Véronique GARCIA, Antonin MILZA, Bruno VAN MAEL

111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Johanne FRAVALO
134	développement des entreprises et de l'emploi	Pour la <u>CCRF</u> (fonctionnement) : Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT. Pour l' <u>industrie</u> (subvention) : Antonin MILZA
155	conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Pour le <u>titre 2</u> (personnels) : Xavier PESENTI Pour le <u>titre 3</u> (fonctionnement) : Cédric CHAMBON, Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT Pour l' <u>assistance technique FSE</u> : Frédérique BOURJAC (Lyon), Valérie LAFONT (Clermont-Ferrand)
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
354	Administration territoriale de l'Etat (actions 5 et 6)	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
723	opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
	Programme FSE hors budget de l'Etat	Frédérique BOURJAC (Lyon), Valérie LAFONT (Clermont-Ferrand)

**Sont exclus de la présente subdélégation les actes emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à :**

- 150 000 euros pour les BOP 102 et 103
- 200 000 euros pour les crédits relevant des programmes du fonds social européen
- 40 000 euros pour les autres BOP : au-delà de 40 000 € TTC, une procédure adaptée est requise en matière de marché public et la signature des actes d'engagement relève des articles 6 et 7.

b) pour les opérations **pilotées au niveau départemental** sur les programmes **102** « accès et retour à l'emploi », **103** « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » et **111** « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail », aux subdélégués suivants :

- (AIN) Madame Agnès GONIN, responsable de l'unité départementale de l'**Ain**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur Jean-Eudes BENTATA ;
- Madame Audrey CHAHINE ;
- Madame Caroline MANDY ;
- Monsieur Eric PRIOUL ;
- Monsieur Stéphane SOUQUES,

- (ALLIER) Madame Véronique CARRE, responsable de l'unité départementale de l'**Allier**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Brigitte BOUQUET ;
- Monsieur Didier FREYCENON ;
- Monsieur Stéphane QUINSAT,

- (ARDÈCHE) Monsieur Daniel BOUSSIT, responsable de l'unité départementale de l'**Ardèche**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Céline GISBERT-DEDIEU ;
- Madame Nadine PONSINET,

- (CANTAL) Monsieur Régis GRIMAL, responsable par intérim de l'unité départementale du **Cantal**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Evelyne DRUOT-LHERITIER,
- Madame Johanne VIVANCOS,

- (DRÔME) Madame Dominique CROS, responsable de l'unité départementale de la **Drôme**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Sandrine JACQUOT ;
- Madame Virginie SEON ;
- Monsieur Farid TOUHLALI,

- (HAUTE-LOIRE) Madame Virginie MAILLE, responsable de l'unité départementale de la **Haute-Loire**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Isabelle VALENTIN ;
- Madame Sandrine VILLATTE,

- (ISÈRE) Monsieur Jacques MULLER, responsable de l'unité départementale de l'**Isère** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Catherine BONOMI ;
- Madame Chantal LUCCHINO ;
- Madame Christelle PLA,

- (LOIRE) Monsieur Alain FOUQUET, responsable de l'unité départementale de la **Loire** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur Philippe LAVAL ;
- Madame Joëlle MOULIN,

- (PUY DE DÔME) Madame Bernadette FOUGEROUSE, responsable de l'unité départementale du **Puy-de-Dôme** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Laure FALLET ;
- Madame Estelle PARAYRE ;
- Madame Emmanuelle SEGUIN,

- (RHÔNE) Monsieur Dominique VANDROZ responsable de l'unité départementale du **Rhône** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Mathilde ARNOULT ;
- Monsieur Laurent BADIOU ;
- Madame Fabienne COLLET ;
- Madame Frédérique FOUCHERE;
- Madame Annie HUMBERT ;
- Madame Soheir SAHNOUNE,

- (SAVOIE) Madame Agnès COL, responsable de l'unité départementale de la **Savoie** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Ghislaine CHEDAL-ANGLAY ;
- Madame Hélène MILLION ;
- Monsieur Dominique PIRON ;
- Madame Delphine THERMOZ-MICHAUD,

- (HAUTE-SAVOIE) Madame Chrystèle MARTINEZ, responsable de l'unité départementale de la **Haute-Savoie** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur François BADET ;
- Madame Nadine HEUREUX ;
- Monsieur Pascal MARTIN ;
- Monsieur Georges PEREZ ;
- Madame Marie WODLI.

**Sont exclus de la présente subdélégation pour les opérations pilotées au niveau départemental (b), les actes emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à 150 000 euros pour les BOP 102 et 103.**

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale du **Rhône**, à l'effet de signer les décisions et actes administratifs relevant des attributions de la DIRECCTE, **en qualité de responsable d'unité opérationnelle** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de

l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget opérationnel de programme de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant du programme 103.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VANDROZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Mathilde ARNOULT ;
- Monsieur Laurent BADIOU ;
- Madame Fabienne COLLET ;
- Madame Frédérique FOUCHERE ;
- Madame Annie HUMBERT ;
- Madame Soheir SAHNOUNE.

#### **Article 5 :**

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional et des directeurs départementaux des finances publiques de la région.

## **II – COMPÉTENCES DE POUVOIR ADJUDICATEUR (MARCHÉS PUBLICS)**

#### **Article 6 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, directrice de cabinet ;
- M. Marc-Henri LAZAR, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T) ;
- Mme Pascale PICCINELLI, secrétaire générale ;
- M. Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C),
- Mme Annick TATON, responsable par intérim du pôle « entreprises, emploi, économie » (pôle 3E),

à l'effet de signer les **actes d'engagement, avenants** ainsi que tous les **actes relatifs à l'exécution** des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est inférieur ou égal à :

- 172 800 euros TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 euros TTC pour les marchés de travaux.

#### **Article 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, M. Marc-Henri LAZAR, Mme Pascale PICCINELLI, M. Philippe RIOU ou Mme Annick TATON, la subdélégation consentie à l'article 6 est donnée, pour les **actes relatifs à l'exécution (crédits de paiement)** des marchés publics à :

M. Philippe DELABY et Mme Isabelle COUSSOT, pour tous les marchés ;  
Mmes Frédérique BOURJAC et Valérie LAFONT, pour les marchés concernant le « fonds social européen ».

## **III – CARTES ACHAT**

#### **Article 8 :**

Les détenteurs d'une carte achat peuvent procéder à des dépenses de fonctionnement, imputées sur les BOP 155, 354-5 et 134. Ils respectent le « mode d'emploi des cartes achat » publié sur l'intranet<sup>1</sup>, notamment les demandes d'autorisations préalables à certains engagements.

## **IV – DISPOSITIONS FINALES**

---

<sup>1</sup> SG/Finances-Moyens/référentiels-guides

**Article 9** : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

**Article 10** : L'arrêté du 16 octobre 2019 est abrogé.

**Article 11** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 17 janvier 2020

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

Jean-François BÉNEVISE



**PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**ARRÊTE N° DIRECCTE/SG/2020/07**

---

**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE** (opérations d'ordonnancement secondaire délégué et actes de gestion de service prescripteur – CHORUS et CHORUS DT)

---

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié le 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 04 septembre 2018 portant organisation de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté n° SG/2019/48 du 25 novembre 2019 portant subdélégation de signature de M. BÉNÉVISE en matière d'ordonnancement secondaire délégué et d'actes de gestion de service prescripteur – CHORUS et CHORUS DT ;

Vu l'arrêté n° 2019-337 du 31 décembre 2019 du préfet de région portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes donne délégation à :

- Madame Nora ACHEUK,
- Madame Nadia BERTHELOT,
- Monsieur Jean-Yves BOLLON,

- Monsieur Sébastien BOUDON,
- Monsieur François CASCHERA,
- Madame Florence COISSARD,
- Madame Carole GIRAUD,
- Madame Claude-Marie GUION,
- Madame Patricia GUIZELIN,
- Madame Sylvie SAURINI,
- Monsieur Clément UHER,

pour la validation, dans le cadre de l'application CHORUS et dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés, des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de **service prescripteur** des crédits portés par les programmes visés ci-dessous :

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » ;
- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » ;
- le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;
- le programme 354 « Administration territoriale de l'État », actions 5 et 6 ;
- le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
- le programme opérationnel « Fonds social européen » hors budget de l'État.

**Article 2** : Délégation est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans l'application CHORUS DT (déplacements temporaires) en qualité de **service gestionnaire**, et les états de frais en qualité de **gestionnaire valideur** dans le périmètre des attributions de la direction, à :

Agents rattachés à l'unité régionale :

- Madame Nora ACHEUK,
- Madame Evelyne BLANC,
- Madame Fadela DJELLOUL,
- Madame Mireille FOURNERIE (unités de rattachement : unité régionale et unité départementale de la Haute-Loire),
- Madame Claude-Marie GUION,
- Madame Patricia GUIZELIN,
- Madame Elodie JUAN,
- Madame Hélène LABORY,
- Madame Brigitte VIGNAL.

Agents rattachés à des unités départementales (UD) :

- Madame Christine BENIER (UD01),
- Monsieur Stéphane SOUQUES (UD01),
- Madame Anne TANKERE (UD01)
- Madame Josette LEMOULE (UD03),
- Monsieur Jean-Claude EVESQUE (UD07),
- Madame Asia SLAMI (UD07),
- Madame Mireille DARBOUSSET (UD26),
- Madame Marylène PLANET (UD26),

- Madame Véronique PETITJEAN (UD38),
- Madame Christelle PLA (UD38),
- Madame Isabelle MAGINOT (UD42),
- Madame Joëlle MOULIN (UD42),
- Madame Pascale SEIGNEURET (UD42),
- Monsieur Jean-Yves BOLLON (UD69),
- Madame Sylvie SAURINI (UD69),
- Madame Marie-Josée AZEMAR (UD73),
- Monsieur Patrick REGNIER (UD73),
- Madame Cécile COSSETTO (UD74),
- Monsieur Denis RIVAL (UD74).

**Article 3 :** Délégation est donnée, aux personnes figurant en *ANNEXE 1* du présent arrêté, à l'effet de valider les ordres de missions et états de frais dans l'application CHORUS DT, en qualité de **valideurs hiérarchiques** de niveau 1, dans le périmètre des attributions de la direction.

**Article 4 :** Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et abroge l'arrêté du 25 novembre 2019 susvisé.

**Article 5 :** Le DIRECCTE et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17 janvier 2020

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

Jean-François BÉNÉVISE

**ANNEXE 1 - Liste des valideurs hiérarchiques  
Chorus DT - DIRECCTE ARA**

<b>Identité</b>	<b>Affectation</b>
ARNOULT MATHILDE	UD 69
BADET FRANCOIS	UD74
BADIOU LAURENT	UD69
BARRAS SANDRINE	UD42
BAYLE ERIC	UR
BAYLE KARINE	UD26
BEAUDEAU MAXIME	UD07
BELLEMIN LAURENCE	UD38
BENEDETTO CHRISTINE	UD69
BENTATA Jean-Eudes	UD01
LAYMAND AUDREY	UD69
BEUZIT DANIEL	UR
BLANC NATHALIE	UR
BLANCHARD BENEDICTE	UD07
BONOMI CATHERINE	UD38
BOUCHACOURT ROMAIN	UR
BOUQUET-BOUVOT BRIGITTE	UD03
BOURJAC FREDERIQUE	UR
BOUSSIT DANIEL	UD 07
BRUN MARIE-LUC	UR
BRUN-CHANAL ISABELLE	UD42
CARRE VERONIQUE	UD03
CHADUIRON ELIANE	UD38
CHAHINE AUDREY	UD01
CHAMBON CEDRIC	UR
CHANCEL MARIE	UR
CHEDAL-ANGLAY GHISLAINE	UD73
CHERMAT SOPHIE	UR
CHOMEL NATHALIE	UR
COL AGNES	UD73
COLLET FABIENNE	UD69
COPPARD ERWAN	UD69
COSSETTO CECILE	UD74
COUSSOT ISABELLE	UR
CROS DOMINIQUE	UD26
CUNIN BRIGITTE	UD26
DAOUSSI BOUBAKER	UR
DELABY PHILIPPE	UR
DESCHEMIN KARINE	UR
DEUNETTE CAROLINE	UD 07
DIAB MARWAN	UR

DRUOT L HERITIER EVELYNE	UD 15
DUMONT Armelle	UR
DUNEZ ALAIN	UD69
DUPREZ-COLLIGNON LYSIANE	UD38
ENJOLRAS PHILIPPE	UR
FALLET LAURE	UD63
FAU ROLAND	UR
FILIPPI FRANCOIS	UR
FOUCHERE FREDERIQUE	UD69
FOUGEROUSE BERNADETTE	UD63
FOUQUET ALAIN	UD42
FRAVALO LOPPIN JOHANNE	UR
FREYCENON DIDIER	UD03
GACHET MARIE-FRANCOISE	UR
GARCIA VERONIQUE	UR
GARDETTE SOPHIE	UR
GAUTHIER SYLVIE	UD38
GISBERT CELINE	UD07
GONIN AGNES	UD01
GOUYER MIREILLE	UR
GRIMAL REGIS	UD15
GUERIN JULIEN	UD 69
GUILLAUME ELISABETH	UR
HAUTCOEUR EMMANUELLE	UR
HEUREUX NADINE	UD74
HUMBERT ANNIE	UD69
JACQUOT SANDRINE	UD26 et UD07
JAKSE CHRISTINE	UR
JULTAT JOCELYN	UR
LAFONT VALERIE	UR
LAVAL PHILIPPE	UD42
LAZAR MARC-HENRI	UR
LEDOUX KARINE	UR
LELY MARTINE	UD69
LIVET MARIE CECILE	UD42
LUCCHINO CHANTAL	UD38
MAILLE VIRGINIE	UD43
MANDY CAROLINE	UD01
MARTIN PASCAL	UD74
MARTINEZ CHRYSTELE	UD74
MARTINEZ FREDERIC	UR
MEYER SOPHIE	UR
MILZA ANTONIN	UR
MIREBEAU JEAN-PAUL	UD26
MOREL CHLOE	UD26
MOULIN JOELLE	UD42
MULLER JACQUES	UD 38
PARAYRE ESTELLE	UD63

PEREZ GEORGES	UD74
PESENTI XAVIER	UR
PFEIFFER LAURENT	UR
PICCINELLI PASCALE	UR
PINEL FRANCOIS	UR
PIRON DOMINIQUE	UD73
PLA CHRISTELLE	UD38
PONSINET NADINE	UD 07
PRIOUL ERIC	UD01
PRUD'HOMME OLIVIER	UD69
QUINSAT STEPHANE	UD03
RIBOULET JACQUES	UR
RIOU PHILIPPE	UR
ROCHE NATHALIE	UD69
ROGER NOËLLE	UD26
SAHNOUNE SOHEIR	UD69
SEGUIN EMMANUELLE	UD63
SEON VIRGINIE	UD26
SOUQUES STEPHANE	UD01
TATON ANNICK	UR
THERMOZ-MICHAUD DELPHINE	UD73
THEVENIN MADELEINE	UR
TONNAIRE ANNE LINE	UD26
TOUHLALI Farid	UD26
VALENTIN ISABELLE	UD43
VAN MAEL BRUNO	UR
VANDROZ DOMINIQUE	UD69
VILLATTE SANDRINE	UD43
VIVANCOS JOHANNE	UD15
WODLI MARIE	UD74
ZIANI RENARD KHEDIDJA	UD38



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de  
l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2020-01-20-08 du 20 janvier 2020  
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté NOR :DEVK1531352A du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 2019-338 du 31 décembre 2019 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Madame Françoise NOARS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Par arrêté préfectoral n°2019-338 du 31 décembre 2019, délégation de signature est donnée à Madame Françoise NOARS, pour les actes et décisions figurants aux articles 1 à 5 de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS.

Sont exclus de la présente délégation :

- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- les constitutions et la composition des comités, commissions et missions d'enquête institués par des textes législatifs ou réglementaires.
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés réglementaires de portée générale ;
- les correspondances et décisions adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions ;

Subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités à :

Nom	Service	Fonction
M. Eric TANAYS	DIR	directeur régional délégué
M. Yannick MATHIEU	DIR	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	DIR	directeur adjoint
Mme Ninon LÉGÉ	DIR	directrice adjointe

Dans les limites fixées par les articles 3.2 et 3.3 de la note générale d'organisation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, et dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités, aux chefs de service, de délégation, de mission, d'unité départementale et à leurs délégués et leurs adjoints respectifs :

Prénom NOM	Service	Fonction
Mme Karine BERGER	CIDDAE	cheffe de service
M. David PIGOT	CIDDAE	chef de service délégué
M. Christophe LIBERT	CIDDAE	adjoint au chef de service
Mme Hélène MICHAUX	BRMPR	chef de service par intérim bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône
M. Olivier CONTE	BRMPR	chef de pôle Plan Rhône par intérim
M. Gilles PIROUX	PRNH	chef de service
Mme Nicole CARRIÉ	PRNH	cheffe de service déléguée

Prénom NOM	Service	Fonction
Mme Mériem LABBAS	PRNH	cheffe de service adjointe
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef de service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	cheffe de service déléguée
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	adjoint au chef de service
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	adjointe au chef de service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef de service délégué
Mme Sabine MATHONNET	HCVD	cheffe de service
M. Vincent TIBI	HCVD	adjoint à la cheffe de service ( <i>et chef du pôle gouvernance, politiques locales, connaissances</i> )
M. Fabrice GRAVIER	MAP	chef de service
M. Christophe MERLIN	MAP	chef de service délégué
Mme Cendrine PIERRE	RCTV	cheffe de service
M. Laurent ALBERT	RCTV	chef de service délégué
M. Régis HONORÉ	SG	secrétaire général
M. Thierry LAHACHE	SG	secrétaire général délégué
Mme Fabienne SOLER	CPPC	cheffe de service
Mme Aline DUGOUAT	CPPC	adjointe à la cheffe de service
M. Mohammed SAIDI	PARHR	chef de service
Mme Marie - Paule JUILHARD	PARHR	cheffe de service déléguée
M. Olivier VEYRET	DZC	chef de la délégation
M. Stéphane PAGNON	DZC	adjoint au chef de la délégation
M. Patrick MARZIN	UD A	chef de l'unité départementale
M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	adjoint au chef de l'unité départementale
M. Lionel LABELLE	UiD CAP	adjoint au chef de l'unité interdépartementale
M. Gilles GEFFRAYE	UiD DA	chef de l'unité interdépartementale
M. Boris VALLAT	UiD DA	adjoint au chef de l'unité interdépartementale
M. Mathias PIEYRE	UD I	chef de l'unité départementale
Mme Claire-Marie N'GUESSAN	UD I	adjoint au de l'unité départementale
M. Bruno GABET	UD I	adjoint au chef de l'unité départementale
Mme Cécile SCHRIQUI	UI I	adjoint au chef de l'unité départementale
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	chef de l'unité interdépartementale
M. Guillaume PERRIN	UiD LHL	chef de l'unité interdépartementale délégué
M. Jean-Yves DUREL	UD R	chef de l'unité départementale
Mme Christelle MARNET	UD R	adjointe au chef de l'unité départementale

Prénom NOM	Service	Fonction
M. Christophe POLGE	UD R	adjoint au chef de l'unité départementale du Rhône
Mme Magalie ESCOFFIER	UD R	adjointe au chef de l'unité départementale
Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU	UiD DS	chefe de l'unité interdépartementale
M. Christian GUILLET	UiD DS	adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale
Mme Céline DAUJAN	MJ	chefe de la mission juridique
M. Guillaume GARDETTE	MJ	adjoint à la cheffe de la mission juridique
Mme Géraldine DEROZIER	COM	chefe de la mission communication

Concernant les sujets particuliers suivants, délégation de signature est accordée, en sus des chefs de service, chefs de service délégués ou adjoints, chefs de délégation, mission et unité départementale et interdépartementale cités précédemment :

- **1A – Acquisitions foncières et expropriation**

Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives »

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
M. Julien DURAND	MAP	POE	chef de pôle
M. Fabrice BRIET	MAP	POE	adjoint au chef de pôle
M. Eric SEPTAUBRE	MAP	POO	chef de pôle
M. François GRANET	MAP	POO	adjoint au chef de pôle
M. Olivier MURRU	MAP	POML	chef de pôle
M. Cyrille BERNAGAUD	MAP	PAFF	chef de pôle
Mme Aurélie BRUGIERE	MAP	PAFF	adjoint au chef de pôle
Mme Florence GEREMIA	MAP	PAFF	chefe de l'unité de Lyon

- **1B – Contrôle et réglementation des transports**

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
M. Frédéric EVESQUE	RCTV	PCE	chef de pôle
Mme Murielle LETOFFET	RCTV	PCRSO	chefe de pôle
Mme Béatrice ROUGANNE	RCTV	PCRSO	chefe d'unité réglementation des transports routiers
Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	PRSE	chefe de pôle
Mme Sylviane MERARD	RCTV	PRSE	chef de cellule 1
Mme Laurence MOUTTET	RCTV	PRSE	chefe d'unité réglementation des transports routiers
Mme Jocelyne TAVARD	RCTV	PRSE	chefe de cellule 2
Mme Françoise BARNIER	RCTV	/	chargée de mission

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
Mme Cosette LAGARDE	RCTV	PCRSO	adjointe au chef de l'unité réglementation des transports routiers

- **1C – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie**

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	PCAE	chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	PCAE	cheffe de pôle délégué

- **1D – Autorité environnementale (avis et décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à étude d'évaluation environnementale)**

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
Mme Mireille FAUCON	CIDDAE	PAE	cheffe de pôle
Mme Isabelle TREVE-THOMAS	CIDDAE	PAE	cheffe de pôle déléguée

- **1E – Actes de gestion de ressources humaines et de la formation**

Prénom NOM	Service	Pôle	Fonction
Mme Yasmine RAUGEL	SG	PRH-F-GPEEC	cheffe de pôle ressources humaines, formation, GPEEC
Mme Agnès BAILLEUL	SG	PRH-F-GPEEC	adjointe à la cheffe de pôle, cheffe de l'unité carrière et suivi des effectifs Lyon
M. Stéphane BOUTORINE	SG	PRHPRH-F-GPEEC	chef de l'unité RH proximité Lyon
Mme Magali BRUNET	SG	PRH-F-GPEEC	cheffe de l'unité proximité Clermont-Ferrand et indemnitaire
M. Jean-Louis MAGNAN	SG	PRH-F-GPEEC	chef de l'unité formation - GPEEC

## ARTICLE 2 :

L'arrêté du DREAL-SG-DREAL-SG-2020-01-14-03 du 14 janvier 2020 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

## ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 20 janvier 2020  
pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
**Signé**

Françoise NOARS



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

Arrêté n° 20 - 020

**portant modification de la composition de la commission régionale des aides de la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DU RHÔNE,**

*Officier de la Légion d'honneur*

*Officier de l'ordre national du Mérite*

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 131-3 à L 131-7 et R 131-16 à R 131-26, en particulier l'article R.131-18 prévoyant la création d'une commission régionale des aides ;
- Vu le décret n° 2009-603 du 28 mai 2009 relatif à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Vu l'arrêté n° 16-307 du 20 juin 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant nomination des membres de la commission régionale des aides,
- Vu la proposition du directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

La commission régionale des aides en Auvergne-Rhône-Alpes chargée d'examiner les projets de concours financiers de l'ADEME, conformément à l'article R 131-18-1 du code de l'environnement, est présidée par le préfet de région et, en son absence ou en cas d'empêchement, par le directeur régional de l'ADEME.

**Article 2**

Outre le préfet de région et le directeur régional des finances publiques, membres de droit, sont désignés au titre des représentants de l'État :

- Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant ;
- Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant,
- Monsieur Jean-François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;
- Monsieur Guy LEVI, secrétaire général pour les affaires régionales, ou son représentant ;
- Monsieur le préfet du département de la Drôme, ou son représentant ;
- Monsieur le préfet du département de la Haute-Loire, ou son représentant ;
- Madame la préfète du département de la Puy-de-Dôme, ou son représentant ;
- Monsieur le préfet secrétaire général du département du Rhône, ou son représentant ;

### **Article 3**

Sont également désignés, au titre de personnalités qualifiées :

- Céline LABRACHERIE, directrice de France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes
- Alain BADOIL, maire d'Yzeron (69)
- Renaud TINTURIER, directeur RSE de Limagrain
- Grégory BONNET, Maire de Montcel (63) et conseiller départemental du canton de Saint-Georges-de-Mons
- Raphaëlle COMBY, Directrice Conseil et Développement des Entreprises, Crédit Agricole Centre-Est
- Laurent CAVEROT, Responsable environnement & innovation au sein de la CRMA

### **Article 4**

La durée du mandat des membres ci-dessus désignés, à l'exception des représentants de l'État, est fixée à quatre ans. Si au cours de son mandat, un des membres perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est remplacé pour la durée restant à courir.

### **Article 5**

Le secrétariat de la commission est assuré par le directeur régional de l'ADEME.

### **Article 6**

L'arrêté n° 16-307 du 20 juin 2016 est abrogé.

### **Article 7**

Le président de la commission peut également appeler à siéger, avec voix consultative, toute personne dont l'avis lui paraît utile.

### **Article 8**

Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'ADEME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil de actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 20 JAN. 2020

Pascal MAILHOS



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires  
régionales

Service de la modernisation et de la  
coordination régionale

Lyon, le 17 janvier 2020

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-18**

#### **portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret en conseil des ministres du 25 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Ghislaine LABAUNE, cheffe du centre de services partagés régional Chorus pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LABAUNE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI,, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional Chorus, cheffe de la section des responsables des demandes de paiement, et à M. Jean-Luc BUCHSBAUM, adjoint à la cheffe du centre de services partagés régional Chorus, chef de la section subventions et recettes, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux responsables de prestations financières placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans Chorus des engagements juridiques, à :
  - Madame Élodie CARNET, cheffe de la section dépenses de fonctionnement courant,
  - Madame Catherine SIMONETTI, cheffe de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, responsable des prestations financières,
  - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, responsable des engagements juridiques et des recettes,
  - Madame Jihane SOUMANOU, responsable des prestations financières,
  - Madame Mélissa ÈRE, responsable des engagements juridiques et des recettes,
  - Madame Isabelle PEILLON, responsable des prestations financières,
  - Madame Sylvie BOUCHAKER, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement ;
- pour la validation dans Chorus des engagements de tiers et titres de perception, à :
  - Madame Mélissa ÈRE, responsable des engagements juridiques et des recettes, adjointe au chef de la section "subventions et recettes",
  - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, responsable des engagements juridiques et des recettes,
  - Monsieur Emmanuel TORRES, responsable des recettes ;

- pour la certification dans Chorus du service fait à :
  - Madame Elodie CARNET, cheffe de la section dépenses de fonctionnement courant,
  - Mme Gulshan ESENBAY-KYZY, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, cheffe de la section dépenses sur marchés,
  - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, responsable des engagements juridiques et des recettes,
  - Madame Jihane SOUMANOU, responsable des prestations financières,
  - Madame Mélissa ÈRE, responsable des engagements juridiques et des recettes, adjointe au chef de section subventions et recettes ;
  
- pour la validation dans Chorus des demandes de paiement, à :
  - Madame Élodie CARNET, cheffe de la section dépenses de fonctionnement courant,
  - Madame Catherine SIMONETTI, cheffe de la section dépenses sur marché,
  - Madame Virginie GANDINI, responsable des prestations financières,
  - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, responsable des engagements juridiques et des recettes
  - Madame Jihane SOUMANOU, responsable des prestations financières,
  - Madame Mélissa ÈRE, responsable des engagements juridiques et des recettes, adjointe au chef de section subventions et recettes,
  - Madame Isabelle PEILLON, responsable des prestations financières,
  - Madame Sandrine CAVET, responsable des demandes de paiement,
  - Madame Macarena GIRARD, responsable des demandes de paiement ;
  
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Chorus à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à :
  - Madame Elodie CARNET, cheffe de la section dépenses de fonctionnement courant,
  - Mme Gulshan ESENBAY-KYZY, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, cheffe de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, responsable des prestations financières,
  - Monsieur Jean-Bernard SAN JUAN, responsable des recettes et gestionnaire de dépenses,
  - Madame Jihane SOUMANOU, responsable des prestations financières,
  - Madame Mélissa ÈRE, responsable des engagements juridiques et des recettes, adjointe au chef de la section "subventions et recettes",
  - Madame Isabelle PEILLON, responsable des prestations financières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, pour la certification du service fait dans Chorus ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent :

- Madame Agnès BROCHET, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Nathalie COLOMB, gestionnaire de projet,
- Monsieur Yves MARCQ, gestionnaire de dépenses,
- Madame Isabelle RESSAULT, gestionnaire de projet,
- Madame Marie-Jeanne RUIZ, gestionnaire de projet,
- Madame Catherine ABELLA, gestionnaire de projet,
- Madame Isabelle CIAIS, gestionnaire de dépenses,
- Madame Christine FONTY, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Luana BROQUET, gestionnaire de dépenses,
- Madame Chantal ROUVIÈRE, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Angélique RUSSO, gestionnaire des dépenses et des recettes,
- Monsieur Emmanuel TORRES, gestionnaire des dépenses et responsable des recettes,

- Madame Eugénie VALENCIN, gestionnaire de projet,
- Madame Sylvie BOUCHAKER, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement,
- Madame Sandrine CAVET, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Graziella NAOUAR, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Candice SOTTON, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Monsieur Renaud VIAL, gestionnaire de dépenses et recettes,
- Monsieur Stéphane BOTTIGLIONE, gestionnaire de dépenses,
- Madame Mounia DEBOUS, gestionnaire de dépenses,
- Madame Macarena GIRARD, gestionnaire de dépenses,
- Madame Marie GUYON, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Lionel IMBERTI, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Aurélien FANJAT, gestionnaire de dépenses.

**Article 4 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 3 figurant en annexe du présent arrêté, sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ainsi qu'auprès des directeurs départementaux des finances publiques de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2019-279 du 14 octobre 2019 est abrogé.

**Article 6 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pascal MAILHOS

**PROGRAMMES EXECUTES PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES A LA PREFECTURE DU RHONE  
(annexe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet du Rhône au centre de services partagés régional Auvergne-Rhône-Alpes)**

<b>Programmes</b>	<b>Intitulé des programmes</b>	<b>Ministère de rattachement pour la gestion des crédits</b>
104	Intégration et accès à la nationalité française	Ministère de l'intérieur
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129 (MILDECA, DILCRA)	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Ministères sociaux
147	Politique de la ville	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de l'action et des comptes publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'intérieur
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'éducation nationale
207	Sécurité et circulation routières	Ministère de l'intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère de l'action et des comptes publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'action et des comptes publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'action et des comptes publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'intérieur
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'action et des comptes publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'intérieur
833	CAS Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Ministère de l'action et des comptes publics
Fonds Européens	FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (international - alpine space) 2000-2006, 2007-2013	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER plan Rhône (plurirégional)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER : Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'intérieur